

IFECMAG

LE MAGAZINE DE LA PROFESSION COMPTABLE

1^{ER} TRIMESTRE 2025

The cover features a vibrant blue background filled with white line-art icons representing various accounting and business concepts, such as lightbulbs, pie charts, calculators, and documents. Large, stylized fireworks in orange and blue burst across the scene. In the center, a large white circle contains the text "80 ANS" in bold orange letters. A white curved line arches over the circle.

80
ANS

DOSSIER

**80 ANS DE LA
PROFESSION**

#79

Entre jefacture.com et vous, c'est parti pour durer !

Opérationnelle depuis cinq ans,
la plateforme jefacture.com est utilisée quotidiennement
par des milliers de cabinets d'expertise comptable
et leurs clients. Rassurant, non ?

[En savoir plus](#)

HOMMAGE À	4	ÉTIENNE LAMPERT
LE MOT DU PRÉSIDENT	5	Florent BURTIN
À LA UNE	6	Damien CHARRIER : Il faut que les experts-comptables soient des acteurs incontournables de l'économie de demain.
À LA UNE	9	Philippe VINCENT : Les 100 premiers jours d'une mandature
LA PAROLE À	12	Amir REZA-TOFIGHI, Président de la CPME
ACTUALITÉS DU SYNDICAT	15	Pierrick CHAUVIN : Un nouveau Président de section
	16	Ça bouge à l'IFEC
	18	JobIRL : Un partenariat pour l'attractivité de la profession
LA PAROLE AUX COMMISSIONS	19	Le Club des Testeurs de Logiciels de l'IFEC : Une initiative innovante pour les experts-comptables
	22	L'IFEC FORMATION
	24	Renouvellement du Certificat Qualiopi IFOR !

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE	52	Projet de Loi Omnibus : 80 % des entreprises exclues du champ de la CSRD – Une menace pour la confiance et la transparence du reporting de durabilité
PROFESSION D'AVENIR	56	Encourager l'engagement des jeunes : un enjeu clé pour la profession
ECHO DE LA CAVEC	58	2025, une année électorale à fort enjeu à la Cavec



ADHÉRER À L'IFEC, C'EST BÉNÉFICIER...



→ De la **défense des consœurs et des confrères** -convention collective, délégation patronale, instances gouvernementales-,



→ D'un **accompagnement** dans le développement des cabinets -avec des experts dans nos conférences, salons, séminaires, afterwork, mardis de l'IFEC, Congrès etc-,



→ D'une **aide juridique et sociale** personnalisée et adaptée aux pratiques des cabinets,



→ D'un **audit social** sur rendez-vous à des tarifs préférentiels,



→ De **formations** en cohérence avec l'actualité de la profession certifiées QUALIOPi,



→ Des **tarifs préférentiels** sur les formations et les manifestations et la gratuité de nos publications -circulaires, flashes, newsletters, fil presse etc-,



→ Du **partage et de la convivialité** d'une communauté IFEC sur tout le territoire, à travers ses 27 sections régionales !

Pour adhérer, flashez ICI :



IFEC MAG est édité par l'Institut Français des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes
139, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. 01 42 56 49 67

E-mail ifec@ifec.fr

Site internet www.ifec.fr

Directeur de la publication Florent Burtin

Rédacteur en chef Jérôme Maleski

Responsable des publications
Florence Davoust

Conception et réalisation Gaëlle Tissier

Photos IFEC, Aurélie Coudière, Sophie Palmier, Freepik, iStock

ISSN N° 2109-196X

Merci à l'ensemble des contributeurs de ce numéro.

En partenariat avec





HOMMAGE À ETIENNE LAMPERT

Le 6 février 2025, notre confrère, notre ami Etienne LAMPERT s'est éteint dans un établissement spécialisé en Suisse.

Depuis des mois, sa santé se dégradait, il se voyait de plus en plus diminué physiquement.

Cette déchéance, lui le battant, l'actif, lui était devenue de plus en plus insupportable.

Il a compris que ce chemin était irréversible et que ce combat-là, contre ses maladies, il ne le gagnerait pas.

Homme de conviction, il a décidé, en complète lucidité, de faire de sa fin de vie un acte militant, au nom de la liberté individuelle.

Il a alors pris des dispositions définitives, en complet accord avec ses enfants et avant qu'il ne soit plus capable de décider lui-même de son destin. Il a choisi de mourir dignement.

Homme de passion, et l'expertise comptable en était une pour lui, il mettait toutes ses compétences et son ardeur à défendre à la fois une évolution moderne du métier d'expert-comptable, tout en conservant les principes fondamentaux de déontologie, d'intégrité et de responsabilité.

Homme d'engagement, il a rejoint l'IFEC en 1973 et pendant 50 ans il s'est investi pour le développement des idées qu'il considérait comme essentielles pour une profession forte et reconnue.

Ses grandes qualités et ses connaissances l'ont conduit à exercer de nombreuses fonctions et mandats à l'IFEC d'abord, tant au niveau régional, Président d'honneur de la section Paris Ile de France, qu'au niveau national : Président de la Commission Expertise Comptable de 1990 à 2006, membre du bureau national et Vice-Président de 1985 à 1993.

Historien et archiviste de la profession, Etienne LAMPERT est le co-auteur de l'ouvrage « IFEC 1962-2012, 50 ans d'histoire au service de la profession comptable ».

Son rôle majeur au sein de l'IFEC l'a amené à des responsabilités d'élu ordinal ; d'abord au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Paris Ile de France de 1981 à 1993, puis au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, devenu le CNOEC, de 1994 à 2004.

Dans ces institutions dont il a été Vice-Président, il a présidé des commissions régaliennes (déontologie, tableau, examen d'activité professionnelle...) avec la volonté de faire respecter la devise de la profession « science, conscience, indépendance ».

Défenseur acharné de la reconnaissance du secret professionnel des experts-comptables, il a parfois « guerroyé » avec les autorités de tutelle, en particulier lors de l'élaboration des textes sur le blanchiment des capitaux.

Si Etienne LAMPERT s'est investi passionnément dans la profession, il a aussi beaucoup participé à la défense du professionnel libéral. Pour lui, l'indépendance était un acte fort de la vie professionnelle.

Investi par l'IFEC, il a exercé plusieurs mandats au sein de l'Union Nationale des Associations des Professions Libérales (UNAPL) et en a été le Vice-Président de 2004 à 2013.

Fervent partisan du dialogue avec les autres professions libérales, il a été l'un des fondateurs de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF) dont il a été administrateur de 2003 à 2018.

Son dévouement et son action, non seulement au sein de la profession comptable et des libéraux, mais aussi pour l'intérêt général, ont été reconnus par l'Etat français qui l'a honoré en qualité de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur et d'Officier dans l'Ordre National du Mérite, ce dont il était très fier.

Passionné par son métier mais aussi passionné de bonnes tables, de bons vins, d'opéra, d'histoire, de sport.... Etienne était un homme de partage.

Il laisse de merveilleux souvenirs à ceux qui ont eu la chance de le côtoyer.

Nous ne l'oublierons pas.

À ses proches et à ses enfants, nos affectueuses pensées.

Jean-Claude SPITZ

Président d'Honneur de la section parisienne de l'IFEC

LE MOT DU PRÉSIDENT



FLORENT BURTIN
PRÉSIDENT DE L'IFEC

Chères consœurs, Chers confrères,

Je souhaite commencer ce message par un hommage à une personnalité reconnue de notre syndicat, Etienne LAMPERT, qui a tant fait pour la profession. Comme vous pourrez le lire dans l'hommage écrit par Jean-Claude SPITZ, il mettait toutes ses compétences et son ardeur à défendre le métier d'expert-comptable et surtout les Hommes qui l'exerçaient, tout en conservant les principes fondamentaux de déontologie, d'intégrité et de responsabilité.

Dans un contexte géopolitique menaçant et de révolutions technologiques aux portes de nos professions, l'année a démarré sur les chapeaux de roues à l'IFEC. Après les premiers webinaires, conférences, mardis de l'IFEC, sessions de formations et moments conviviaux, nous allons animer en régions des rencontres à la fois studieuses et festives et organiser les salons que vous appréciez sur les sujets d'actualité de la profession.

A mes côtés, pour faire vivre ces moments, Célia MERO, Kristell DICHARRY, Carole CHERRIER et Guillaume UFFERTE, Vice-Présidents de l'IFEC, et Michel JOLLY, notre trésorier, seront les moteurs de cette dynamique. Mais aussi notre nouveau Secrétaire Général, Jérôme MALESKI, qui a pris ses fonctions début février.

Nous suivrons invariablement les sujets qui nous occupent tels que la facturation électronique, la directive OMNIBUS, les nouvelles règles et normes, la fiscalité, la gestion de patrimoine, les défis RH de la profession, l'innovation, notamment via les tests des logiciels de nombreux éditeurs et bien d'autres sujets à venir pour défendre au mieux nos professions et vous accompagner dans les changements.

Nous sommes fiers du renouvellement de notre certification QUALIOPI de l'IFEC Formation et nous allons renforcer nos actions de formation au bénéfice de tous, adhérents ou non de l'IFEC, à Paris comme en régions, en présentiel et en distanciel.

Comme vous le constatez, l'IFEC MAG deviendra régulièrement, dans une démarche responsable, un magazine numérique, que vous pourrez consulter à loisir sur le web de l'IFEC.

Dans ce numéro, nous vous proposons un dossier spécial sur les 80 ans de la profession avec un peu d'histoire, différents témoignages de jeunes et de confrères expérimentés qui donnent leur vision de la profession d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Je vous souhaite à tous une très bonne lecture, une bonne fin de période fiscale, et un très beau printemps.

« Il faut que les experts-comptables soient des acteurs incontournables de l'économie de demain ».

Damien CHARRIER



Président du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables

Depuis son élection à la présidence du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables en décembre 2024, Damien CHARRIER porte une ambition forte : moderniser la profession pour la rendre plus influente, attractive et innovante, et surtout simplifier la vie des experts-comptables et des entreprises qu'ils accompagnent. Entouré d'une équipe engagée, il mène une mandature tournée vers l'écoute et l'action. Rencontre avec un homme de terrain, passionné et déterminé qui place l'intelligence collective au cœur de son action.

Monsieur Charrier, vous avez été élu Président du CNOEC en décembre 2024.

Quel premier bilan tirez-vous de ces premiers mois ?

Pas de promesses en l'air, du concret !

Dès mon élection, j'ai voulu placer l'action au cœur de notre mandat pour insuffler une dynamique de transformation. Notre profession évolue rapidement, et il était essentiel de fixer une feuille de route claire et ambitieuse. Nous avons lancé plusieurs projets structurants, notamment pour accompagner la transition numérique des cabinets et renforcer notre influence auprès des pouvoirs publics. Il fallait aussi répondre à une attente forte de la profession : simplifier la vie des experts-comptables tout en valorisant leur rôle stratégique auprès des entreprises.

Mais ce travail, je ne le mène pas seul. Je suis entouré d'une équipe formidable et nous avançons ensemble pour concrétiser les axes stratégiques de cette mandature, avec un objectif commun : **faire des experts-comptables des acteurs incontournables de l'économie française.**

Vous avez mis en avant la nécessité de simplifier la vie des experts-comptables.

Pourquoi cet enjeu est-il si central ?

**Trop de paperasse,
pas assez de temps
pour créer de la valeur !**

La simplification, ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité absolue. Aujourd'hui, trop de complexité, trop de réglementations, trop de freins empêchent les experts-comptables d'exercer leur mission première : conseiller et accompagner les entreprises vers la croissance.

Notre vraie valeur ajoutée, ce n'est pas de remplir des formulaires administratifs, c'est d'être les copilotes des dirigeants. Nous devons dégager du temps utile pour notre profession et nos clients. Cela passe par des actions concrètes de simplification, tant sur le plan réglementaire que dans nos propres outils et processus internes.

" Il est temps de libérer les énergies et de remettre le bon sens au cœur de nos pratiques !

Quels leviers concrets mettez-vous en place ?

Je me suis fixé une ligne de conduite claire : agir, pas subir.

Je suis allé à Bercy rencontrer Amélie DE MONTCHALIN, ministre des Comptes publics, avec deux dossiers majeurs sous le bras. Le premier, c'est la mise en place du mandat implicite et de l'identité numérique professionnelle. Aujourd'hui, nos échanges avec l'administration sont trop lourds, trop rigides. Ces outils permettront de sécuriser et fluidifier les démarches, en évitant les allers-retours inutiles et en accélérant le traitement des déclarations. **On avance sur ce sujet, mais il faut encore accélérer.**

Le deuxième enjeu, c'est la facturation électronique. Oui, cette réforme est indispensable. Oui, elle va structurer notre profession et notre économie. Mais elle doit être déployée intelligemment, avec un accompagnement adéquat pour éviter que cela ne se transforme en un casse-tête pour les entreprises. L'Ordre est pleinement mobilisé pour que cette transition se fasse dans les meilleures conditions.

Mais la simplification ne s'arrête pas là. Je suis aussi allé rencontrer le GIP-MDS, qui pilote la modernisation des déclarations sociales. Là encore, l'objectif est simple : moins de paperasse, plus d'efficacité. Nous avons discuté de l'automatisation des déclarations, de la réduction des redondances administratives et de l'exploitation intelligente des données pour anticiper les risques et faciliter la gestion des entreprises.

Les cabinets et les entreprises n'ont pas besoin de bureaucratie, elles ont besoin de solutions !

Votre mandat place l'influence au centre des priorités. Pourquoi est-ce si important ?

Un expert-comptable qui n'est pas écouté, c'est une économie qui avance à l'aveugle. Nous sommes en première ligne pour accompagner les entreprises, et pourtant, nous ne sommes pas toujours consultés comme nous le devrions.

Il faut que notre voix soit entendue, et surtout écoutée. C'est pourquoi nous avons renforcé nos relations avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques. Nous voulons être force de proposition sur des sujets essentiels comme la simplification administrative, la fiscalité des entreprises ou encore le financement des TPE-PME.

" L'économie française ne peut pas se passer de ses experts-comptables, alors nous devons nous imposer comme des interlocuteurs incontournables !

Vous insistez beaucoup sur la transformation numérique. En quoi est-ce un enjeu majeur pour la profession ?

Le numérique est une révolution qui touche tous les secteurs, et notre profession ne fait pas exception. Avec l'arrivée de la facturation électronique obligatoire et l'explosion des outils d'intelligence artificielle, nous devons anticiper et non subir ces mutations.

Nous devons faire du numérique un allié et non une contrainte. C'est pourquoi nous travaillons sur plusieurs axes : le développement de solutions sécurisées et souveraines, la formation des experts-comptables et un accompagnement spécifique des cabinets, notamment les plus petits, pour qu'aucun ne soit laissé de côté.

Se moderniser, c'est s'assurer un avenir. Restons maîtres de notre transformation !

Certains redoutent que l'intelligence artificielle remplace une partie du métier. Quelle est votre position ?

L'intelligence artificielle ne remplacera pas l'expert-comptable, mais elle changera profondément son rôle. N'oublions pas que notre métier est relationnel. Toutes les tâches répétitives et à faible valeur ajoutée vont être automatisées, et c'est une excellente nouvelle ! Cela va libérer du temps pour se concentrer sur l'accompagnement stratégique des entreprises.

Le véritable enjeu, c'est d'évoluer avec ces outils et de monter en compétences. Nous devons nous positionner comme des « business partners » capables de conseiller nos clients sur leur gestion, leur financement, leur croissance et leur transition écologique. C'est cette évolution du métier que je veux porter durant mon mandat.

Cette évolution doit s'opérer comme une transition douce sans dénaturer notre mission. Notre mission est une mission récurrente, avec une forte relation de confiance, qui doit évoluer d'une mission de conformité vers une mission de copilotage. Ce n'est pas une révolution, c'est parfois un retour aux sources car nos collaborateurs ont fait du contrôle de gestion, de l'analyse financière et n'exploitent pas suffisamment leurs compétences.

L'organisation du Conseil National que nous avons mise en place, les grands projets de mandatures, nos premières actions et nos premiers rendez-vous politiques, le thème du congrès à venir... Toute cette chaîne est orientée vers la création d'un écosystème favorable à cette mutation.

Vous parlez de transition écologique. Pensez-vous que les experts-comptables ont un rôle à jouer ?

Ils ont un rôle stratégique à jouer pour accompagner les entreprises dans cette mutation. Grâce à leur expertise, ils peuvent non seulement décrypter les nouvelles obligations, mais aussi aider les dirigeants à intégrer la durabilité dans leur gestion quotidienne, de manière pragmatique et efficace.

Pour les soutenir dans cette mission, le Conseil National de l'Ordre des experts-comptables a développé un kit dédié, comprenant des outils pédagogiques, un modèle de lettre de mission et la plateforme « Impact durabilité », spécialement conçue pour le reporting extra-financier des TPE-PME.

La transition écologique est un défi, certes. Mais c'est aussi une opportunité pour les experts-comptables de renforcer leur rôle de conseil et d'accompagnement stratégique. À l'heure où les entreprises doivent conjuguer performance économique et responsabilité environnementale, ils se positionnent comme des alliés incontournables pour bâtir un modèle plus durable.

L'attractivité du métier est aussi un enjeu clé. Comment comptez-vous y répondre ?

C'est une priorité. La profession souffre d'un problème d'image : elle est perçue comme rigide et austère, alors que c'est un métier passionnant, stratégique et en pleine mutation. Nous devons montrer aux jeunes générations qu'être expert-comptable, c'est être au cœur des décisions économiques et avoir un impact concret sur les entreprises.

Nous travaillons sur plusieurs leviers : proposer des formations innovantes et attractives, et surtout moderniser notre communication pour montrer la richesse de nos missions. Nous avons aussi lancé l'idée d'un « passeport collaborateur », qui permettra de valoriser les compétences acquises tout au long du parcours professionnel.

Quel message souhaitez-vous adresser aux experts-comptables aujourd'hui ?

**Ne subissez pas,
prenez les commandes !**

Oui, les défis sont nombreux. Oui, les réformes s'accélèrent. Mais nous avons aujourd'hui une opportunité unique de transformer notre profession et d'en faire un pilier stratégique de l'économie française.

Notre métier change, et nous devons être les architectes de cette transformation, pas de simples spectateurs. Nous avons toutes les cartes en main pour simplifier, moderniser et valoriser notre rôle.

Nous avons une première formidable opportunité d'être au rendez-vous d'un projet de transformation : c'est celui de la facture électronique ! Ce projet est stratégique. Stratégique pour l'Etat, stratégique pour les entreprises, stratégique pour la profession ! La facture, c'est notre matière première depuis toujours. A nous de jouer et d'imprimer cette idée : « Ma facture, Mon expert ».

**Alors avançons ensemble,
et faisons entendre notre voix !**





Les cent premiers jours d'une mandature...

Philippe VINCENT



Président de la Compagnie Nationale
des Commissaires aux Comptes

Les enjeux de la profession d'hier sont-ils ceux d'aujourd'hui ?

Les enjeux pour la profession sont multiples. Quand on parle d'enjeux, il s'agit à la fois de contraintes et d'opportunités. Pour définir ces enjeux, il convient de s'arrêter un instant sur le chemin déjà parcouru, et j'en profite pour remercier mon prédécesseur, Yannick OLLIVIER, pour toutes les actions qu'il a pu mener et auxquelles il m'a associé, à ma plus grande satisfaction.

Il y a quelques années, la profession semblait repartir d'une « page blanche », avec une réelle interrogation sur ce qu'elle est, à quoi elle sert et pourquoi, finalement, elle est peut-être si mal comprise. Ce fut tout l'objet de la mandature précédente de redéfinir de manière claire l'ADN de la profession, à la fois pour nos consœurs et confrères mais aussi et surtout pour nos parties prenantes qu'il s'agisse des entreprises, des gouvernants, et bien sûr des jeunes.

Nous pouvons dire aujourd'hui que ce travail a payé, notamment grâce à l'ouverture du périmètre de nos travaux à la durabilité. Les acteurs économiques ont bien compris l'intérêt de notre profession pour apporter de la confiance sur des données nouvelles, très importantes dans la vie économique. La légitimité et la valeur de notre profession reposent à présent sur des bases solides, bien plus qu'il y a 4 ans.

Quels sont les enjeux en 2025 ?

→ Les défis demeurent, et le premier, celui dont tout le monde parle, à différents niveaux, notamment européens, est celui de la réussite de **la mise en œuvre des directives du pacte vert**, pour laquelle nous devons contribuer. Certains ont tenté de tirer à boulets rouges sur les auditeurs, alors même que les difficultés rencontrées sont davantage liées aux textes eux-mêmes.



Ce défi est essentiel à relever parce qu'il renforcera notre crédibilité et démontrera notre capacité à embrasser d'autres champs d'activité, au-delà des audits des états financiers qui constituent la base historique sur laquelle nous avons fondé notre savoir-faire d'audit.

➔ Un autre enjeu, plus vaste, réside dans **le numérique**, particulièrement mis en lumière par l'essor fulgurant de l'intelligence artificielle. Bien que le numérique ne soit pas un outil récent, il a rapidement évolué en termes de capacité et de puissance, et s'impose progressivement comme un acteur clé dans les activités économiques. Il nous incombe, en tant que professionnels, de développer nos compétences dans ce domaine afin de maîtriser ces nouvelles technologies pour gagner en performance et garantir la fiabilité des données générées par l'intelligence artificielle pour nos clients.



➔ Le 3^{ème} enjeu est celui de **l'attractivité du métier**, tout en capitalisant sur ce qui a déjà été fait pour faciliter l'accès à la profession. Nous devons transformer l'essai en succès, notamment par la réforme du CPFAC et CAFAC. De nombreux jeunes entrent dans la profession, motivés par les perspectives sur la durabilité et sur les nouveaux champs qu'elle permettra d'ouvrir. C'est un véritable défi, sachant que le relèvement des seuils de l'an passé a rendu difficile l'acquisition d'un premier mandat pour les jeunes entrants.



➔ Le 4^{ème} enjeu est celui de **la simplification**, un enjeu qui doit conduire à défendre l'idée de simplifier et non de déréguler. Si la volonté d'un certain nombre d'acteurs est de déréguler, cela pose réellement un changement de modèle de société, comme on peut le voir aux Etats-Unis. Pour ma part, j'ai la conviction qu'il faut rester sur notre modèle et le simplifier. Donner toutes les libertés aux entreprises serait effectivement un objectif qui doit s'accompagner d'une régulation aussi appropriée que de besoin.

Nous sommes un élément moteur dans les activités économiques pour guider nos gouvernants à ne pas se tromper de choix entre la simplification et la dérégulation. Notre rôle de lobbying est essentiel pour continuer à faire valoir l'intérêt d'une régulation au service de la fluidification des activités économiques.





→ Il reste un dernier enjeu et non des moindres, celui de **la mise à jour de la réforme de l'audit**. Nous ne nous attendons pas à des mesures au-delà de ce qui a déjà été fait. Cependant, en fonction des pays européens où les pratiques ne sont pas les mêmes, il est important de veiller sur le sujet. C'est en effet au niveau européen que se jouent finalement les mesures qui impacteront nos activités en France.

Quelles ont été vos premières actions en tant que Président de la CNCC ?

- Après des élections où différents points de vue se sont exprimés, il était important d'embarquer les professionnels pour **ramener de la cohésion au sein de la profession**. C'était mon premier objectif. Et pour ce faire, la tenue des Assises de la CNCC répondait à ce besoin de rassembler, autour des enjeux de la mandature, notamment sur la thématique de l'intelligence artificielle. Ces Assises ont également été l'occasion pour certains de découvrir un territoire.
- La deuxième action que j'ai menée était d'aller **à la rencontre de l'ensemble de nos parties prenantes** pour m'assurer, dans un contexte politique mouvant, de leur soutien, ou, en tous cas, de l'absence d'action pouvant aller à l'encontre des intérêts de la profession. Il s'agissait de nouer le dialogue, de façon transparente et en confiance, avec nos interlocuteurs au niveau des entreprises, des représentations patronales comme la CPME, de nos différents gouvernants, ou renforcer le lien que j'avais déjà à titre personnel avec notre régulateur et notamment sa Présidente.

- Ensuite, une de mes priorités était de lancer **toutes les commissions nécessaires à la bonne exécution de notre stratégie**, avec la création notamment d'une commission dédiée à l'intelligence artificielle pour répondre spécifiquement aux enjeux de cette nouvelle technologie.

- J'ai remanié une commission autour du marché des ETI et des PME, pour orienter les travaux sur tous les partenariats que nous pouvons développer et nouer ce lien avec les entreprises, leur rappeler que nous sommes nous-mêmes des entrepreneurs et que nous partageons les mêmes enjeux. Nous sommes là avant tout pour construire l'avenir de nos économies de demain et notre rôle de régulation est de faciliter et de fluidifier leurs activités et non pas de les contraindre.

- J'ai souhaité également, pour répondre à l'enjeu de l'obtention d'un premier mandat par les jeunes, créer une commission spécifiquement dédiée à l'attractivité.

En termes d'agenda, quelles sont les prochaines échéances de travail ?

La première échéance est évidemment celle de la directive Omnibus qui fixera un certain nombre d'enjeux et de contraintes auxquels il faudra nous adapter. Ensuite, il y aura urgence à répondre à la montée en puissance de l'IA en termes de travaux.

Je vais suivre de près tous les travaux !



Amir REZA-TOFIGHI, Président de la CPME



© Sophie Palmier

Président de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

Quel est l'état de la situation économique actuelle ?

Il ne faut pas se mentir, le tissu des TPE et des PME traverse une conjoncture difficile. Après plusieurs années de turbulences, les entreprises naviguent dans un environnement instable, impactant leur rentabilité, leur capacité d'investissement et leur compétitivité.

La gestion de la trésorerie est le défi majeur des entreprises. Nombreuses sont celles qui voient leurs marges s'éroder par l'augmentation des coûts de production. Certaines PME parviennent à ajuster leurs prix pour compenser ces hausses, mais beaucoup, particulièrement dans les secteurs des services et du commerce de détail, peinent à le faire sans perdre en compétitivité.

Le financement est un autre enjeu clé. Préoccupées par l'incertitude économique, les PME ont modéré leurs demandes de financement. Elles hésitent davantage avant de se lancer dans des projets d'envergure, cherchant à limiter les risques financiers dans ce contexte incertain. Cette prudence se reflète dans la baisse des demandes de crédits, particulièrement pour les projets jugés plus risqués.

L'incertitude politique renforce la fragilité de cette situation. Après la dissolution et la motion de censure qui a renversé le gouvernement cet hiver, les PME sont dans l'attente de réformes fiscales ou de mesures fortes qui aillent dans le bon sens : celui de favoriser leur développement. Or, ce qui prédomine aujourd'hui est le manque de visibilité, qui pèse sur les décisions qui pourraient impacter leur rentabilité.

Autre défi pour les entrepreneurs, **le commerce international**. L'augmentation des tarifs douaniers, notamment aux États-Unis, menace certains secteurs qui exportent, comme l'industrie et les biens de consommation. Cela pourrait inciter les PME à réévaluer leurs stratégies à l'export et à se concentrer davantage sur le marché intérieur, alors-même que celui-ci est malmené par notre faible croissance.

Et dans ce climat, **le marché du travail** reste tendu. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée complique le recrutement pour de nombreuses PME. Elles doivent trouver un équilibre entre maîtrise des coûts et fidélisation de leurs talents, enjeu essentiel de leur développement.

Sans compter le ralentissement économique mondial, avec une croissance modérée prévue pour 2025, qui augmente ces difficultés. Les PME qui s'adaptent sont souvent celles qui diversifient leurs activités ou se tournent vers l'international. Cependant, pour beaucoup, la dépendance au marché intérieur reste prégnante, et les perspectives de croissance limitées. En définitive, les PME françaises font face à des défis économiques immenses : incertitude, hausse des coûts, prudence en matière d'investissement, tensions politiques et commerciales. Si certaines s'adaptent, beaucoup restent vulnérables à un ralentissement prolongé de l'économie et à des risques externes croissants.

Et c'est dans ces périodes qu'elles doivent compter sur des partenaires de proximité pour les accompagner sur le long terme, comme les experts-comptables.

Qu'attendent les PME des experts-comptables ?

Nous le constatons au quotidien, les premiers interlocuteurs des dirigeants de TPE-PME sont les experts-comptables. Au-delà de la comptabilité, les chefs d'entreprises attendent de leur part un accompagnement sur de nombreux sujets. C'est bien souvent le premier, voire le seul conseil du dirigeant de TPE.

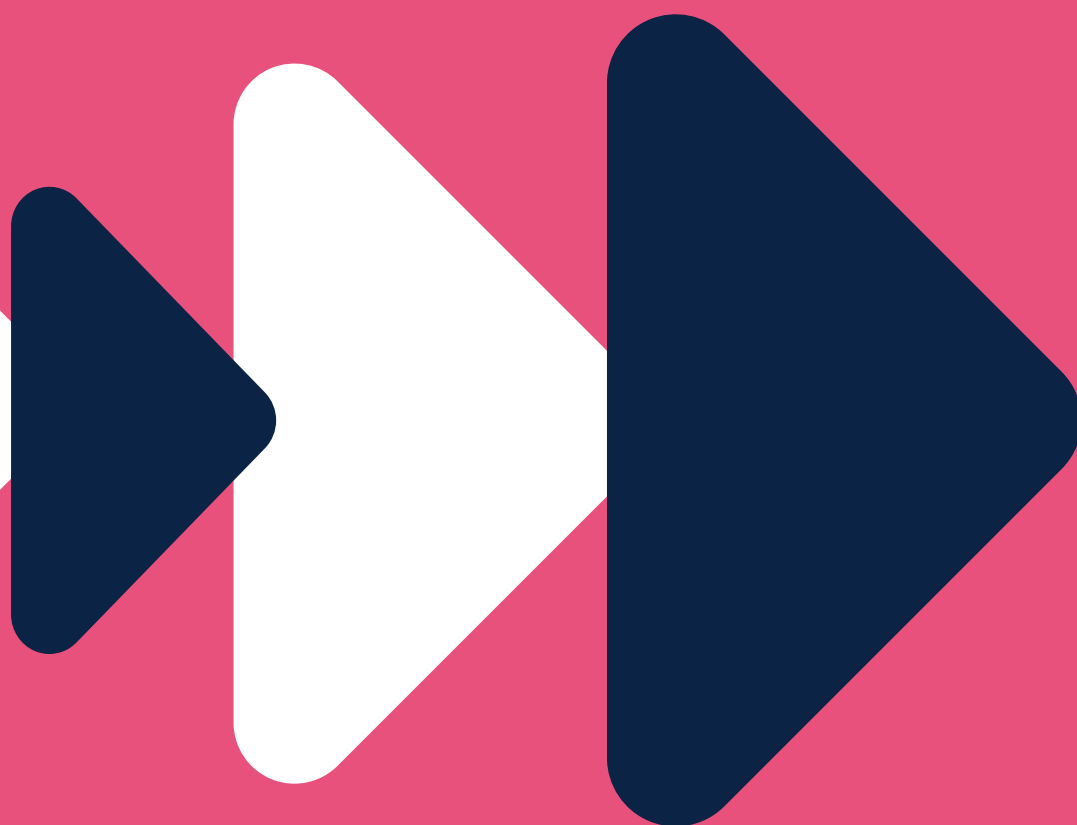
Il y a une forte attente de conseils personnalisés pour la gestion de leur entreprise, d'alerte lorsqu'il y a des difficultés et de conseil lorsqu'il faut faire évoluer ou mettre en conformité son entreprise avec une réglementation. C'est clair, il y a un véritable besoin de proximité.

Les dirigeants attendent également de leur expert-comptable qu'il les accompagne dans la mise en œuvre des réformes qui touchent leur entreprise. Ce besoin va être très présent avec l'entrée en vigueur en 2026 de la facturation électronique. Il y aura un impact non négligeable sur les process de facturation et sur la gestion du poste client. L'expert-comptable sera le mieux placé pour guider les chefs d'entreprises dans leur adaptation à ces nouvelles obligations.

” Ce sont eux qui accompagnent nos entreprises au quotidien et nous avons besoin des professionnels compétents et impliqués que vous représentez pour que l'économie de nos territoires puisse se développer !



Une caisse à l'image de la profession



active

Gouvernée par la profession pour la profession, la Cavec a bâti au fil des années, avec constance et détermination, un système de retraite et de prévoyance solide, pérenne et efficace.

Cavec

Un nouveau Président de section



Pierrick CHAUVIN
Expert-Comptable et Commissaire aux comptes Associé chez AFIGEC

Pierrick CHAUVIN a pris la succession de Sandrine COHEN SOLAL à la présidence de la section IFEC Paris Ile-de-France.

Il nous explique les axes de la section en 2025 ●

En 2025, notre profession célèbrera ses 80 ans. L'ordonnance du 19 septembre 1945 a posé les fondations de notre métier, encadrant notre profession au service de nos clients et de l'économie française.

À l'aube de cet anniversaire symbolique, nous avons souhaité insuffler un nouvel élan à la section Paris Île-de-France de l'IFEC, avec une gouvernance renouvelée et des axes d'actions ambitieux. Fidèle à ses valeurs historiques de représentation, de défense et de promotion de nos deux métiers, l'IFEC Paris Île-de-France s'engage dans une approche proactive pour accompagner chaque professionnel, qu'il lance son activité professionnelle, qu'il exerce en exercice libéral ou qu'il soit associé dans des structures multi-associés.

Notre ambition ? Faire du syndicat un véritable levier de développement et un acteur incontournable de nos consœurs et confrères.

→ Une nouvelle équipe tournée vers l'action

Pour porter cette dynamique, nous avons structuré nos actions autour de six vice-présidences, chacune incarnant une priorité essentielle pour notre profession.

1. **Magalie POIET** – Mono associée - En charge de la promotion de l'expertise comptable
2. **Vincent MOLINIE** – Mono associé - En charge de la défense et la promotion du commissariat aux comptes
3. **Elodie PERRUCHE** – Mono associée - En charge de l'accompagnement auxancements d'activité
4. **Cyril RECLUS** – Duo associé – En charge de la proximité
5. **Julien LE PUIL** – Mono associé – En charge des conférences économiques et politiques
6. **Julien PATRY** – Mono associé – En charge de l'accompagnement sur les normes, la déontologie et la défense contre les illégaux

→ Nos axes d'actions

- Accompagner les jeunes entrants
- Aider les consœurs et les confrères dans leur performance
- Créer les interactions de partages

→ Un syndicat à l'écoute et une équipe résolument engagée

Notre rôle ne s'arrête pas à la défense des intérêts de la profession. **Nous voulons être un lieu d'échanges, de partage d'expériences et de diffusion de compétences.** Chaque adhérent doit pouvoir trouver au sein de l'IFEC un soutien : que ce soit pour gagner du temps avec de bonnes pratiques et de bons outils, acquérir des compétences, ou simplement partager des moments conviviaux entre confrères.

C'est pourquoi nous lançons une série d'événements et de rencontres :

- **Le parcours « Let's Talk »** dédié aux jeunes pour faciliter leur installation,
- **Des conférences et webinaires techniques,**
- **Des rencontres conviviales.**

Participer à l'avenir de notre profession

Aux côtés de cette nouvelle équipe et à travers ces initiatives, l'IFEC PARIS Île-de-France affirme sa volonté d'être un acteur pour les experts-comptables et les commissaires aux comptes.

Mais cette ambition ne peut se concrétiser sans l'implication de chacun. Nous avons besoin de tous les franciliens pour défendre nos intérêts, pour faire rayonner notre profession et pour construire ensemble l'avenir des 80 prochaines années. N'hésitez pas à nous suivre, à participer à nos événements, à venir échanger avec nous.

” Nous sommes à votre disposition, à votre écoute et résolument engagés à vos côtés.

Faisons de cette année 2025 une étape clé pour notre profession.

Ça bouge à L'IFEC !

Les événements 2025 de l'IFEC ont bien démarré, avec des sujets variés et des rencontres qui ont attiré de nombreux participants durant ce premier trimestre...

14 JANVIER 2025

La section IFEC Auvergne organisait un Mardi de l'IFEC à Clermont-Ferrand. Au programme : la Loi de finances 2025 décryptée par Isabelle COURBIERE, événement suivi d'un cocktail dinatoire.

L'IFEC proposait dans le même temps un webinaire sur « Les enjeux de 2025 pour la profession comptable ! ».



15 JANVIER 2025

L'IFEC a inauguré un nouveau format d'informations « les RDV Exploratoires ». Le premier « rendez-vous d'actualités politiques et économiques » avait pour thème la géopolitique. Alain SIMON, conférencier spécialisé en géopolitique, a présenté son point de vue et sa réflexion autour d'une question « Comment rendre le monde (un peu) plus intelligible pour le rendre moins inquiétant ? ». Par la suite, nous avons eu le privilège d'accueillir la ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire, Madame Véronique LOUWAGIE, par ailleurs expert-comptable. Elle a exposé sa vision de la vie politique actuelle. Enfin, nous avons reçu le Président du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables, Damien CHARRIER, qui nous a exposé les grands projets à venir du CNOEC, dont le Congrès 2025 à Lyon.



17 AU 19 JANVIER 2025

Les sections IFEC Aquitaine et Toulouse Midi-Pyrénées organisaient le traditionnel week-end de ski à Baqueira Béret.



20 JANVIER 2025

La section IFEC Paris Ile-de-France a célébré le début d'année autour d'une galette des rois lors d'un Apéro Pacioli, à Paris.



ACTUALITÉS du syndicat



21 JANVIER 2025

La section IFEC Rhône-Alpes organisait un Mardi de l'IFEC. Au programme : la Loi de finances 2025 décryptée par Isabelle COURBIERE suivi d'un cocktail dinatoire.

23 JANVIER 2025

L'IFEC organisait un webinaire sur le thème « Comment booster le recrutement dans votre cabinet et vous différencier grâce au digital ? ».

28 JANVIER 2025



Le webinaire portait sur le thème « Mode d'emploi de l'automatisation : Digitaliser mon cabinet en 5 étapes ».

3 FEVRIER 2025

La section IFEC Paris Ile-de-France organisait un apéro Pacioli spécial Chandeleur.

4 FEVRIER 2025

« Réinventez votre conseil grâce au no-code ! » était le thème du webinaire. L'IFEC a reçu à Paris le soir du 4 février 60 partenaires pour échanger sur les défis à venir de la profession.

5 FEVRIER 2025



Un nouveau Secrétaire Général, Jérôme MALESKI, a pris ses fonctions à l'IFEC. Jérôme est Lyonnais ; il a une riche et longue expérience professionnelle dans les secteurs public et privé. Il fut notamment Assistant parlementaire durant dix ans, Chef de cabinet du Président de la Région Rhône-Alpes pendant près de six ans, puis Conseiller stratégique dans un groupe lyonnais. Il est également Président de l'association LAHSO, qui accompagne les personnes en rupture sociale.

6 FEVRIER 2025

L'IFEC organisait un webinaire « Comment les données comptables en temps réel peuvent transformer votre cabinet ».

11 FEVRIER 2025

Le webinaire portait sur « Les enjeux de 2025 pour la profession comptable ! ».

13 FEVRIER 2025

Celui du 13 février portait sur l'épargne salariale.

18 FEVRIER 2025

La section IFEC Dauphiné-Savoie organisait son Mardi de l'IFEC à Grenoble. La Loi de finances 2025 a été décryptée par Isabelle COURBIERE. Un cocktail dinatoire clôturait la soirée.

Un webinaire était par ailleurs proposé par l'IFEC « Comment simplifier la gestion du cycle de vie des factures de A à Z ? ».

21 FEVRIER 2025

La Commission Fiscale de l'IFEC donnait rendez-vous lors d'un webinaire sur la Loi de finances 2025 et les autres actualités fiscales.

5 MARS 2025

La section IFEC Paris Ile-de-France organisait à Paris une session « Table ronde transmission, gouvernance, Dutreuil ».



6 MARS 2025

L'IFEC organisait un webinaire « Comment rendre votre cabinet visible sur internet ? Focus sur la stratégie digitale de votre cabinet ! »



11 MARS 2025

Le webinaire portait sur « Comment organiser son marketing sans gaspiller son temps et son argent ? ».

13 MARS 2025

Le webinaire s'intitulait « Le mode d'emploi pour finir votre période fiscale en avril : Astuces & Conseils ».

18 MARS 2025

La section IFEC Paris Ile-de-France organisait une formation en présentiel à Paris « sur la modernisation des états financiers ».



25 MARS 2025

Le webinaire portait sur « Comment augmenter et diversifier les revenus de votre cabinet ? ».

Pour connaître les différents événements de l'IFEC : ifec.fr – rubrique Evénements.

Un partenariat pour l'attractivité de la profession



Christelle MESLE-GENIN
Fondatrice de JobIRL

Un partenariat pour l'attractivité de la profession : devenez ambassadeur métier ●

L'IFEC a à cœur de développer l'attractivité de la profession et de promouvoir toute la richesse du métier. Dans ce contexte, l'institut s'engage dans des partenariats gagnants-gagnants avec autant d'acteurs leviers.

L'IFEC est récemment devenu partenaire de JobIRL, une association loi 1901 reconnue d'intérêt général à caractère social et éducatif et conventionnée par le ministère de l'Éducation Nationale. La fondatrice de l'association, Christelle MESLE-GENIN, s'est lancée en 2013. Sa principale motivation est que chaque jeune en France puisse se mettre en relation avec des professionnels de divers métiers pour trouver des réponses à ses questions sur les métiers et affiner son projet d'orientation.

Orienter et accompagner

JobIRL s'est donné plusieurs missions, notamment celle d'être un réseau d'orientation. Il permet aux 12-30 ans d'échanger gratuitement avec des professionnels et des étudiants bénévoles, de tous secteurs d'activités et de toutes formations, pour découvrir concrètement les métiers, les filières d'avenir... mais aussi de s'initier au réseau professionnel et de trouver un stage de découverte, un stage étudiant ou une alternance !

L'association milite pour l'égalité des chances. Pour accompagner les jeunes les plus éloignés du monde professionnel, JobIRL mène aussi le programme "Connecte-toi à ton avenir" auprès de collégiens et lycéens des quartiers prioritaires ou de zones rurales, et de jeunes accompagnés par des structures d'insertion. Grâce à des ateliers ludiques et à des rencontres inspirantes avec des professionnels, les jeunes deviennent acteurs de leur projet d'orientation !

Un site pratique et complet

Depuis la création, JobIRL ce sont... 150 000 jeunes accompagnés sur le terrain et plus de 300 000 membres inscrits. Le site jobirl.com permet notamment de passer un test d'orientation. Ce test d'orientation métier correspond au modèle RIASEC, inventé par le psychologue John L. Holland, qui détermine le profil d'une personne basée sur ses intérêts personnels. Six types de profils existent qui correspondent à des types de personnalités dans l'environnement professionnel : Réaliste, Investigateur, Artistique, Social, Entreprenant, Conventionnel. En fonction du profil de chaque jeune, des métiers lui sont proposés et il peut ainsi se renseigner et échanger avec des professionnels de ces métiers.

Le réseau social de l'orientation qui connecte les jeunes et les pros !

Le site permet également de trouver un stage ou une alternance. Des milliers d'offres sont en ligne !

Les jeunes peuvent également accéder à de nombreuses informations : des live vidéos, des dossiers, des conseils pratiques, des informations sur les écoles, les entreprises, les groupes, des articles tels que « comment préparer un entretien de

stage ? » ou encore des témoignages.

Le site est également doté d'un espace « parents » et un espace « enseignants ».

En 2025, engagez-vous, mobilisez votre équipe, pour accompagner un jeune dans son parcours et lui donner toutes les chances de réussite ou présenter vos métiers en ligne ou dans les établissements scolaires. Rejoignez la communauté d'Ambassadeurs métiers pour répondre ponctuellement aux questions des jeunes ou découvrez le programme de mentorat pour accompagner un jeune pendant 6 mois dans son orientation ou sa recherche de stage/alternance. Rendez-vous sur jobirl.com/pro, ou, pour plus d'informations envoyez un mail à contact@jobirl.com.

” En partageant votre expérience avec les jeunes que nous accompagnons, vous leur ouvrez de nouvelles perspectives. Sans ce coup de pouce, beaucoup n'oseraient pas envisager leur orientation de manière positive et ambitieuse. Chaque témoignage, chaque échange, chaque immersion compte : ensemble, donnons aux jeunes les clés de leur réussite ! ».

Le Club des Testeurs de Logiciels de l'IFEC : Une initiative innovante pour les Experts-Comptables

Par Nicolas BOLLE



Président de la Commission Innovation

La Commission Innovation de l'IFEC a lancé une initiative ambitieuse et prometteuse : le Club des Testeurs de Logiciels. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de dynamiser et de moderniser la profession comptable en France, en mettant l'accent sur l'innovation technologique et l'adoption de nouveaux outils numériques. Le club, ouvert à tous les membres de l'IFEC, quelle que soit la taille de leur cabinet, vise à évaluer et promouvoir les solutions logicielles les plus pertinentes et performantes pour les cabinets.

Le Club des Testeurs de Logiciels se distingue par son approche collaborative et inclusive. Il réunit des experts-comptables et des collaborateurs de tous horizons, issus de cabinets de tailles variées, afin de tester et évaluer ensemble les outils numériques proposés par différents éditeurs. Cette diversité permet un échange construit entre les membres du club et de partager les retours d'expérience riches et variés, reflétant la réalité du terrain et les besoins spécifiques de chaque type de cabinet.

L'objectif principal de cette initiative est d'aider et de faciliter les mutations des outils des cabinets. Dans un secteur en constante évolution, il est crucial de rester à la pointe des innovations pour offrir des services de qualité et répondre aux attentes des clients. Le Club des Testeurs de Logiciels se positionne ainsi comme un véritable catalyseur de changement, en aidant les professionnels à surmonter leurs craintes face à l'adoption de nouveaux outils et en les accompagnant dans leur transition numérique.

Un Processus d'Évaluation Structuré et Complet

L'évaluation des outils par le Club des Testeurs de Logiciels repose sur un processus structuré et rigoureux, garantissant une analyse objective et approfondie de chaque solution testée. Ce processus se décompose en plusieurs étapes clés :

- **1. Présentation par l'éditeur** : Chaque session débute par une présentation de l'éditeur, qui expose la philosophie et les principales caractéristiques de son logiciel. Cette étape permet aux testeurs de comprendre les intentions et les objectifs de l'outil, ainsi que les problématiques qu'il cherche à résoudre.
- **2. Démonstration de l'outil** : L'éditeur réalise ensuite une démonstration en direct de son logiciel en présence de membres du club (collaborateurs ou experts-comptables), mettant en avant ses fonctionnalités et son ergonomie. Les testeurs peuvent ainsi se familiariser avec l'interface et les différentes options offertes par l'outil et poser des questions en direct à l'éditeur.
- **3. Témoignage d'utilisateurs** : Des utilisateurs actuels du logiciel partagent leurs expériences et retours d'usage. Ces témoignages apportent un éclairage précieux sur les avantages et les inconvénients de l'outil dans un contexte réel d'utilisation.
- **4. Avis des clients** : Les avis des clients sont également recueillis et analysés. Cette étape permet de confronter les promesses de l'éditeur à la réalité du terrain et d'identifier les points de satisfaction et d'insatisfaction des utilisateurs.
- **5. Test de l'outil en présence de l'éditeur** : Les testeurs procèdent ensuite à un test de 3 heures en conditions réelles

de l'outil, sous la supervision de l'éditeur. Cette phase pratique permet de vérifier la facilité de prise en main, la performance des fonctionnalités et l'adéquation de l'outil aux besoins des cabinets.

- **6. Ressenti des testeurs** : Enfin, les testeurs partagent leurs impressions et ressentis sur l'outil. Cette étape est essentielle pour recueillir des retours qualitatifs et identifier les axes d'amélioration potentiels.

Pour formaliser leur évaluation, les testeurs remplissent un questionnaire détaillé, notant chaque outil sur une échelle de 0 à 10 selon plusieurs critères :

- **Facilité de prise en main** : L'outil est-il intuitif et facile à appréhender pour un nouvel utilisateur ?
- **Facilité d'utilisation** : L'outil est-il ergonomique et agréable à utiliser au quotidien ?
- **Fonctionnalités** : Les fonctionnalités proposées sont-elles complètes et adaptées aux besoins des experts-comptables ?
- **Personnalisation** : L'outil offre-t-il des options de personnalisation pour s'adapter aux spécificités de chaque cabinet ?
- **Intégrations (API)** : L'outil peut-il facilement s'intégrer avec d'autres logiciels et services utilisés par le cabinet ?
- **Documentation** : La documentation fournie est-elle claire, complète et accessible ?
- **Collaboration client** : L'outil facilite-t-il la collaboration et les échanges avec les clients ?

Les testeurs sont également invités à donner leur avis sur les points forts et les points faibles de chaque outil, et à attribuer une note globale sur 5 étoiles.

Ces évaluations sont ensuite compilées et diffusées sur la plateforme EXPERTSLAB, permettant à l'ensemble des adhérents de l'IFEC de bénéficier des retours d'expérience de leurs pairs.

Les domaines d'évaluation

Le Club des Testeurs de Logiciels s'intéresse à une large gamme de thématiques, reflétant la diversité des besoins et des enjeux auxquels sont confrontés les experts-comptables.

Parmi les domaines évalués, on retrouve :

- **Production comptable** : Les outils de production comptable sont essentiels pour assurer la gestion quotidienne des comptes et des déclarations fiscales. Le club teste des solutions innovantes permettant de simplifier et d'automatiser ces tâches, pour un gain de temps et d'efficacité.
- **Production paie** : La gestion de la paie est un enjeu crucial pour les cabinets comptables. Le club évalue des logiciels spécialisés dans la gestion de la paie, offrant des fonctionnalités avancées pour le calcul des salaires, la gestion des déclarations sociales et le suivi des congés.

→ **Support de missions de conseils** : Les experts-comptables jouent un rôle de conseil auprès de leurs clients. Le club teste des outils permettant de structurer et d'optimiser ces missions de conseil, en apportant des analyses pertinentes et des recommandations adaptées.

→ **Support de gestion d'entreprise et de cabinet** : La gestion interne des cabinets comptables est également un axe d'évaluation important. Le club teste des solutions de gestion d'entreprise permettant d'optimiser les processus internes, de suivre les performances et de piloter l'activité du cabinet.

→ **RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** : La RSE est un enjeu de plus en plus prégnant pour les entreprises. Le club évalue des outils permettant d'intégrer des pratiques responsables et durables dans la gestion des cabinets comptables, en matières environnementale, sociale et éthique.

→ **RH (Ressources Humaines)** : La gestion des ressources humaines est un autre domaine d'évaluation. Le club teste des logiciels RH, offrant des fonctionnalités pour le recrutement, la formation, la gestion des talents et le suivi des performances des collaborateurs.

→ **Relation Client** : La relation client est un facteur clé de succès pour les cabinets comptables. Le club évalue des outils permettant d'améliorer la communication et la collaboration avec les clients, en offrant des interfaces conviviales et des services personnalisés.

Des initiatives pour sensibiliser et former

En parallèle des tests d'outils, EXPERTSLAB propose également des initiatives complémentaires pour sensibiliser et former les experts-comptables aux nouvelles technologies :

- **Cours sur l'IA générative avec ChatGPT** : L'intelligence artificielle est une technologie en plein essor, offrant de nombreuses opportunités pour les experts-comptables. Le club propose un cours dédié à l'IA générative avec ChatGPT permettant aux membres de se familiariser avec cette technologie et d'envisager ses applications concrètes dans leur pratique professionnelle.

- **Visualisation des replays de webinaires** : Les membres du club ont accès à une bibliothèque de replays de webinaires, abordant des thématiques variées en lien avec l'innovation technologique et la transformation numérique des cabinets comptables. Ces replays permettent de suivre les dernières tendances et de bénéficier des retours d'expérience d'experts et de professionnels du secteur.

Participez à cette initiative !

L'IFEC encourage tous les membres intéressés à participer activement à cette initiative, en contribuant aux tests d'outils et en partageant leurs retours d'expérience. Cette démarche collective permet de faire émerger les meilleures solutions technologiques et de les promouvoir auprès de l'ensemble de la profession.

Le Club des Testeurs de Logiciels de l'IFEC est une initiative ambitieuse et prometteuse, visant à accompagner les experts-comp-

tables dans leur transition numérique et à promouvoir l'adoption de nouvelles technologies. En réunissant des professionnels de tous horizons et en proposant un processus d'évaluation structuré et rigoureux, le club permet de tester et de promouvoir les outils les plus pertinents et performants pour les cabinets comptables.

Grâce à cette initiative, les experts-comptables peuvent découvrir de nouveaux outils, se former aux dernières innovations et contribuer activement à l'évolution de leur profession. Le Club des Testeurs de Logiciels s'inscrit ainsi comme un acteur clé de l'innovation et de la modernisation du secteur comptable en France.

Les bénéfices du Club des Testeurs pour les collaborateurs sur EXPERTSLAB

L'utilisation du Club des Testeurs au sein de la plateforme EXPERTSLAB offre de nombreux avantages à nos collaborateurs. En premier lieu, elle leur permet de découvrir et de visualiser une variété d'outils différents de ceux utilisés habituellement par le cabinet. Cette exposition à de nouvelles solutions stimule la réflexion et encourage nos collaborateurs à devenir des acteurs proactifs, capables de préconiser des innovations pertinentes pour notre pratique professionnelle.

De plus, la formation à l'intelligence artificielle disponible sur EXPERTSLAB leur offre l'opportunité de se sensibiliser et de se former à l'IA à leur propre rythme. Cette formation leur permet de mieux comprendre les possibilités offertes par l'IA, ainsi que ses limites, les rendant ainsi plus à l'aise avec cette technologie émergente.

L'ensemble de ces informations et compétences acquises contribue à enrichir leurs connaissances et à réduire leurs appréhensions face à l'avenir. Cette confiance accrue se traduit également dans la mise en place de nouveaux services pour nos clients, renforçant ainsi notre position sur le marché et notre capacité à répondre à leurs besoins évolutifs. En somme, le Club des Testeurs sur EXPERTSLAB est un levier puissant pour le développement professionnel de nos collaborateurs et pour l'innovation au sein de notre cabinet.

Au bénéfice de tous

Le Club des Testeurs de l'IFEC est une initiative qui concerne et bénéficie à tous les experts-comptables et collaborateurs des cabinets adhérents. Plus nous serons nombreux à y participer, plus nous pourrons tester et évaluer efficacement les outils qui nous sont proposés. En partageant nos avis et retours d'expérience, nous contribuons collectivement à l'amélioration continue de notre environnement professionnel. Cette démarche collaborative est particulièrement précieuse pour les jeunes cabinets ou confrères qui, faute de temps, ne peuvent assurer une veille technologique rigoureuse. Ensemble, nous pouvons leur apporter l'aide et le confort nécessaires pour comprendre et s'adapter aux évolutions de notre métier. Je vous encourage donc vivement à vous faire connaître auprès de Francis en lui

adressant un mail à francis@ifec.fr, afin de rejoindre cette dynamique et de contribuer activement à l'innovation au sein de notre profession.

L'anticipation aux évolutions réglementaires et technologiques

Après avoir reçu et testé plusieurs éditeurs de rapports RSE et extra-comptables, nous poursuivons notre démarche d'évaluation avec un focus actuel sur les logiciels de paie.

Ces tests nous permettent d'explorer les solutions les plus innovantes et performantes pour optimiser la gestion de la paie au sein des cabinets comptables.

Parallèlement, nous préparons activement l'avenir en nous intéressant de près aux logiciels de facturation et aux plateformes de dématérialisation partenaires (PDP).

Ces initiatives visent à anticiper les besoins futurs de notre profession et à offrir des outils adaptés aux évolutions réglementaires et technologiques, garantissant ainsi une gestion toujours plus efficace et conforme.

Avec le lancement du Club des Testeurs, l'IFEC réaffirme son engagement envers l'innovation et la modernisation de la profession comptable. La Commission innovation, à l'origine de cette initiative, s'intéresse naturellement à tous sujets des domaines clés pour l'avenir des cabinets comptables.

Création du Club Paye : Un partenariat gagnant-gagnant

Suite aux résultats encourageants des premiers tests des logiciels de paie et face aux retours positifs des 18 testeurs, ainsi qu'à la satisfaction exprimée par les éditeurs, il a été décidé de créer un Club Paye au sein du Club des Testeurs.

Dans ce cadre, les éditeurs se sont engagés à partager avec le club leurs roadmaps et les évolutions de leurs solutions. De plus, ils ont manifesté le souhait de rencontrer plus régulièrement les testeurs afin de démontrer leur prise en compte des remarques et suggestions formulées.

Cette collaboration étroite s'inscrit dans une dynamique de partenariat gagnant-gagnant, où chacun contribue à l'amélioration continue des outils, au bénéfice de l'ensemble de la profession comptable.

Par Guillaume UFFERTE



Vice-président de l'IFEC

L'IFEC FORMATION accompagne les professionnels du monde de l'entreprise, de l'expertise comptable ou du commissariat aux comptes et reste attentif aux évolutions de la profession, aux nouvelles tendances, aux mutations technologiques et réglementaires ●

De même, l'IFEC FORMATION, toujours soucieux d'être à l'écoute et de répondre aux nouveaux souhaits d'apprentissage, œuvre pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par la mise en place de formations ou de parcours spécialisés adaptés aux évolutions, aux nouveaux enjeux de la profession et aux besoins de professionnalisation des collaborateurs.

→ **Nos objectifs**



Accompagner les professionnels dans la réalisation de leurs objectifs et le développement stratégique de leur cabinet ou entreprise.



Répondre aux nouveaux souhaits d'apprentissage

(e-Learning, classes virtuelles...), aux besoins de professionnalisation des collaborateurs par la mise en place de formations ou de parcours spécialisés adaptés aux évolutions et aux enjeux de la profession.



Tenir un rôle d'observatoire et de veille afin de proposer une offre de formation diversifiée et ciblée.



Développer et renforcer nos relations avec l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle.



Créer de la valeur pour l'ensemble des professionnels au travers, notamment, d'échanges de bonnes pratiques, de professionnalisation.

Afin de relever ces défis, l'IFEC FORMATION décide de s'adapter, de se réinventer pour vous proposer des solutions au plus près de vos besoins mais surtout de répondre aux nouveaux enjeux professionnels et stratégiques de vos cabinets et des entreprises :

- Une **diversité de formats d'apprentissage** : présentiel, classes virtuelles, webinaires,
- Des **cursus cœur de métier** (fiscalité, social, paie, patrimoine, gestion, commissariat aux comptes...),
- Des **formations** pour accompagner les collaborateurs à **transmettre leurs savoirs**,
- Le **développement de partenariats universitaires**, pour faciliter la mise en place de formations certifiantes et diplômantes pour permettre, entre autres, la mobilisation et l'utilisation des fonds CPF,
- Le **développement de l'approche sectorielle**,
- L'ouverture vers de **nouvelles compétences**...

Je vous invite à découvrir sans plus attendre nos formations et contenus métiers dans ce catalogue ainsi que sur notre site :



Le catalogue de
l'IFEC FORMATION
est disponible ici

" Nous avons conçu cette offre de formation avec l'objectif de vous accompagner tout au long de votre parcours professionnel, en vous proposant des sessions adaptées à chaque niveau de compétence et à chaque besoin spécifique.

DANS LE CADRE DE NOTRE ENGAGEMENT À PROPOSER DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DES PROFESSIONNELS, NOUS POURSUIVONS NOTRE DÉVELOPPEMENT EN 2025 AVEC TROIS NOUVEAUX AXES STRATÉGIQUES

→ **Formations en commissariat aux comptes**

- Déploiement de formations à distance accessibles tout au long de l'année.
- Organisation de sessions en présentiel sur un format de 20 heures, concentrées sur le quatrième trimestre 2025.

→ **Partenariat avec SKEMA BUSINESS SCHOOL pour un Certificat Expert en Gestion de Patrimoine**

- Programme de 12 jours de formation certifiant SKEMA conçu et animé par des experts en format présentiel pour favoriser la mise en réseau.
- Sessions de coaching individuel à l'issue de la formation.

→ **Séminaires de formation en région**

- Mise en place de séminaires immersifs sur un format de 2 à 3 jours, permettant aux participants d'approfondir leurs compétences dans un cadre propice aux échanges et au développement professionnel.

Ces initiatives s'inscrivent dans notre volonté d'offrir des formations flexibles et de qualité, en phase avec les attentes du secteur.

PROJET 2025 - FORMATIONS COURTES

→ **Des formations conviviales en région en :**

- Commissariat aux comptes
- Immobilier
- Gestion de patrimoine



→ **Des webinaires d'actualité en :**

- Fiscalité
- Sujets techniques
- Social, Management, RSE, Intelligence Artificielle...



→ **Destination CAC
En novembre**



Renouvellement du Certificat Qualiopi IFOR !

Par Nadine THULEAU



Responsable formation

Nous sommes fiers d'annoncer le renouvellement de notre certificat Qualiopi, valable jusqu'au 16 février 2028 !

Cette certification, délivrée selon l'article L.6316-1-1 du Code du Travail, atteste de la qualité des actions de formation de l'Institut de Formation de l'IFEC, IFOR. Elle repose sur des critères stricts, notamment le respect du décret n° 2019-564 et du référentiel national sur la qualité des actions de formation professionnelle.

→ Pourquoi est-ce si important ?

Le renouvellement de la certification Qualiopi confirme notre engagement continu **à offrir des formations de haute qualité**. Cela garantit à nos clients et à nos partenaires que nos programmes de formation répondent aux exigences les plus élevées en matière de développement des compétences.

L'audit de renouvellement Qualiopi est une étape indispensable dans la vie de la certification. Le réaliser de manière conforme permet de maintenir les bénéfices de la certification, **l'accès aux financements** (OPCO, Région, France Travail, CPF) et de sécuriser notre activité de formation.

→ Qu'est-ce que l'audit de renouvellement Qualiopi ?

- L'audit de renouvellement vise à engager l'organisme dans un nouveau cycle Qualiopi de 3 ans.
- Pour permettre la continuité de la validité de la certification, l'audit doit se dérouler avant la date d'échéance du certificat.

→ Le périmètre de l'audit

L'audit de renouvellement est réalisé conformément au déroulement d'un audit initial et s'appuie sur les éléments suivants :

- La vérification des actions correctives selon les éventuelles

non-conformités détectées lors de l'audit de surveillance.

- Les éléments administratifs relatifs à l'activité de l'organisme.
- La conformité du dispositif.
- Les actions conduites dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'organisme.
- Le bon usage de la marque Qualiopi.
- L'affichage du certificat Qualiopi dans les locaux et/ou le site internet.

→ La durée de l'audit de renouvellement Qualiopi

La durée d'audit de renouvellement de l'organisme est calculée en fonction du dernier **Bilan Pédagogique et Financier (BPF)** pour correspondre à la situation de l'organisme. Celle-ci est calculée en fonction de 3 critères selon le barème suivant :

1. Le Chiffre d'Affaires relatif à l'activité de prestataire d'action concourant au développement des compétences.
2. Le nombre de sites concernés.
3. Les catégories d'actions visées.

Les points de vigilances

L'audit de renouvellement doit être **programmé suffisamment en amont** pour permettre sa réalisation avant la date d'échéance du certificat et dans des délais compatibles avec la levée, avant échéance du certificat, des éventuelles non-conformités. Pour rappel, le **délai de traitement des non-conformités** majeures par le prestataire est de **3 mois**, et l'organisme certificateur dispose d'un délai d'un mois pour le vérifier et prendre sa décision.

Dans le cas où l'audit de renouvellement n'a pas été suffisamment anticipé pour permettre la levée des non-conformités avant l'échéance du certificat et dans l'attente de la décision relative au renouvellement, l'organisme ne dispose donc plus de certificat valide. Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 1^{er} février 2021 relatif aux listes des prestataires certifiés, l'or-

ganisme certificateur retire l'organisme de la liste transmise au ministère chargé de la formation professionnelle.

L'audit de renouvellement Qualiopi de l'IFOR s'est réalisé en présentiel sur une durée d'un jour et demi.

Au cours de ces journées d'audit, nous avons été interrogés sur les critères suivants :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi.
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.
8. Le respect de la marque Qualiopi et de la charte graphique.
9. L'affichage du certificat.

Ces critères sont déclinés en sous rubriques et, pour chacune d'entre elles, nous avons dû apporter les preuves des actions mis en œuvre par nos équipes pour répondre aux exigences Qualiopi. Pour ce faire, l'auditeur s'est basé sur un échantillonnage de 5 formations qui ont été examinées sur l'ensemble des process.

A l'issue de ces journées intenses, nous recevons un rapport d'audit avec les éventuelles anomalies à corriger dans le délai imparti. Une fois les correctifs apportés, l'auditeur transmet son rapport à l'organisme certificateur AFNOR qui réunit sa commission et délivre ou non le certificat de renouvellement.

Le succès de l'audit !

Nous avons eu confirmation du renouvellement du certificat en janvier dernier. L'IFOR est donc reparti pour un cycle de 3 ans ; ce qui vous permettra de continuer à bénéficier de formations de qualité et des financements publics. N'hésitez pas à consulter notre offre de formations sur www.ifec.fr !



processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat

Certificate

N° 2022/98735.2

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

IFOR

N° de déclaration d'activité : 11752345775
N° SIREN : 798126845

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**REALISATION DE PRESTATIONS :
- ACTIONS DE FORMATION**

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

139 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE FR - 75008 PARIS

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2025-02-17

Jusqu'au
Until

2028-02-16



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Si vous recevez ce document électronique, consultez sur www.afnor.org les modalités de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified.
Accréditation CERTI A 1814, Certification de Produits et Services, Produits disponibles sur www.afnor.org.
CORRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification, Scope available on www.afnor.org.



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTI A 1814 00/2023

11 rue Francis de Pressensé - 95571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 950 € - 479 078 002 RCS Belgium - www.afnor.org





Institut
de Formation
de l'IFEC

**CATALOGUE
DE FORMATION**
2024 - 2025



**L'IFOR,
INSTITUT DE FORMATION,
ACCÉLÉRATEUR
DE COMPÉTENCES**




IFEC

Institut de Formation
de l'IFEC

IFEC
139 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
Tél. 01 42 64 49 47
Email: info@ifec.fr
Site Internet: www.ifec.fr

**Le catalogue
de l'IFOR est
disponible ici**

PROCHAINEMENT
DANS LE CATALOGUE
IFEC FORMATION !

SKEMA BUSINESS SCHOOL

CERTIFICAT EXPERT EN GESTION DE PATRIMOINE

De l'expertise à la pratique :
intégrez la gestion de
patrimoine à votre métier

- Programme certifiant SKEMA conçu et animé par des experts
- Application immédiate grâce à une pédagogie centrée sur des études de cas
- 100 % en présentiel pour favoriser la mise en réseau

Modalités pratiques

- 12 jours de formation SKEMA Grand Paris
- Deux tables-rondes suivies d'un cocktail de networking
- Sessions de coaching individuel à l'issue de la formation



PLUS
D'INFORMATIONS

skema
BUSINESS SCHOOL



IFEC

Institut Français
des Experts-Comptables
et des Commissaires
aux Comptes



WWW.SKEMA.EDU

LA PROFESSION A 80 ANS !

80
ANS

DOSSIER : DOSSIER : DOSSIER :

DOSSIER : DOSSIER : DOSSIER :

Jamais sans mon expert

SOMMAIRE

C'EST NOTRE HISTOIRE...	29
LA VISION D'ANDRÉ-PAUL BAHUON	34
LA VISION DE FRANÇOISE SAVES	36
LA VISION DE CHARLES-RENÉ TANDÉ	38
LES PROFESSIONNELS NOUS DELIVRENT UN MESSAGE...	40
LA VISION D'ANNE-VALÉRIE PLUSQUELLEC	43
LA VISION D'ÉRIC GILLIS	44
LA VISION D'UNE JEUNE DIPLÔMÉE ALIZÉE PRIZZI	46
LA VISION D'UNE PRÉSIDENTE DE SECTION ISABELLE MARTINROCHE	47
LA VISION D'UN ÉDITEUR DE LOGICIELS - CEGID	48
LA VISION D'UN ÉDITEUR DE LOGICIELS - PENNYLANE	49

C'est notre histoire...

La longue gestation de l'Ordonnance de 1945

Lorsque l'on essaie de raconter l'histoire de notre Ordre, on peut toujours citer des noms et des dates... cela ne parle à personne. Pourtant, c'est l'histoire d'hommes de courage et d'hommes de pouvoir, de lâchetés, de sciences qui a fait celle de notre Ordre.



ROMAIN ACKER

« Cet article a été écrit dans le but de rendre le plus vivant possible la longue et difficile gestation de l'Ordre. A cette fin, je me suis affranchi de la citation des sources qui donne au propos un caractère très académique que je ne saurais revendiquer. Je tiens néanmoins à remercier deux grands universitaires sur les travaux desquels je me suis fortement appuyé : Béatrice TOUCHELAY et Jean-Guy DEGOS ».

I RAPIDE HISTORIQUE DE LA COMPTABILITÉ DEPUIS LE 15^{ÈME} SIÈCLE

Nos plus fervents lecteurs se souviendront que les premières traces des chiffres sont liées à des transactions « certifiées » par un intervenant externe, dans la Mésopotamie ancienne.

Lorsque les transactions se complexifient, la comptabilité s'adapte. Les grandes banques lombardes et des sociétés de commerce international (les compagnies maritimes) se sont adaptées. Elles ont généralisé les « compte de tiers », enregistrant ce qu'ils doivent (il doit : « debit », en latin) et possèdent (credere, soit « credit »), à l'origine de la comptabilité à parties doubles.

Cela étant, cette nouvelle complexité n'est adoptée que lorsqu'elle est nécessaire : dans les grandes entreprises et sous le coup des lois : celles relatives aux transactions et celles relatives aux impôts.

2 APERÇU DE LA FISCALITÉ DE L'ANCIEN RÉGIME ET POST RÉVOLUTION

Commençons par ces dernières.



Chacun se souvient des mésaventures de **Nicolas Fouquet**, le mécène de tant d'artistes (Molière, Le Nôtre, La Fontaine, Corneille, Poussin, Le Brun...). Fouquet avait amassé par ses fonctions une fortune suffisante pour défier son Roi. Il était

surintendant des finances : une personne privée dotée de tous pouvoirs pour collecter les impôts du Roi et se rémunérant sur le surplus de cette collecte... le contrôle étatique était alors très souple.

Après la révolution, l'impôt est recouvert directement par l'Etat. Au début du XX^e siècle, la fiscalité se concentre toujours sur les « quatre vieilles ». Quatre impôts en vigueur depuis la révolution : la contribution foncière, équivalent de la taxe foncière actuelle ; la contribution personnelle mobilière, qui ressemble à la taxe d'habitation jusqu'à sa « disparition », la contribution des portes et fenêtres (signes extérieurs de richesse) et enfin la patente, qui frappait toutes les activités professionnelles d'un impôt fixe en fonction

de leur domaine d'activité et des locaux occupés. A cela s'ajoutent naturellement les droits de douane, d'octroi et, dans les colonies, de capitation (un impôt par tête) comme celui mis en place par Gabriel Angoulvant, gouverneur de Côte d'Ivoire (1908). Au final, aucun impôt ne s'intéresse au fonctionnement de l'entreprise. La pression fiscale est nulle pour la définition de règles comptables et le secret des affaires reste inattaqué par l'administration fiscale.

3 LES EFFETS DE LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNIQUES COMPTABLES

C'est du côté du Code du commerce qu'il faut se tourner alors pour trouver des règles comptables contraignantes.

Là intervient **Nicolas François Mollien**, ministre du Trésor pour l'Empereur (Napoléon I^{er}), qui a introduit la comptabilité en partie double pour son administration. Il crée aussi la Caisse de Service du Trésor... future Caisse des Dépôts, avec les mêmes obligations de comptabilité en partie double. Il crée enfin la Cour des Comptes... En lui laissant une tâche bien complexe, de nombreux ministères et organismes publics n'ont pas souhaité suivre l'exemple du Trésor. Voilà pour la sphère publique.



Côté entreprises privées, les lecteurs de Zola auront découvert de multiples histoires de dissimulation comptables bien en cours dans le XIX^e siècle, comme dans *L'Argent*, où apparaît un censeur qui atteste des comptes insincères... Les Commissaires de sociétés ont été institués en 1867 : une mission temporaire (un trimestre), sans garantie d'indépendance (le commissaire pouvant être actionnaire de la société) ni de compétence ; une responsabilité illusoire et une rémunération médiocre fixée par le dirigeant. Voilà pour les contraintes sur la sphère privée.

4 DÉVELOPPEMENT DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Pour autant, une « science » de la comptabilité se développe : l'industrie conquérante a besoin de connaître ses coûts de revient. Ses financeurs ont besoin de connaître les résultats des entreprises. Florissent alors les grands penseurs, les associations, les Congrès Internationaux...

L'ILLUSTRATION

Ce journal est accompagné d'un supplément mensuel.

SAMEDI 21 AVRIL 1900

50 centimes

INAUGURATION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE



Côté Congrès, on remarquera la concordance de certains avec **les expositions universelles : Paris en 1889 et en 1900...** Saint Louis (1904), Bruxelles (1910).

Côté penseurs, en France, la figure majeure est **Eugène Léautey** (1845-1909). Il a pleinement vécu la révolution industrielle. Il exprime en 1886 sa vision de l'organisation de la profession comptable : une formation à trois niveaux (teneurs de

livres, comptables et experts-comptables) et la nécessité d'une Haute Chambre pour unifier, promouvoir et régler la profession. A partir de 1889, il rédige de nombreux ouvrages avec **Adolphe Guilbault**, qui élèvent la comptabilité au niveau d'une science. Il collabore activement à l'enseignement de cette science dans toutes les écoles de commerce naissantes. Il s'attache à définir chaque concept du vocabulaire comptable. Il jette même les bases d'un plan comptable (1889) qui distingue les comptes de capitaux (A), ceux pour les inventaires (B), les comptes de tiers (C) et les comptes de résultat (X).

Après Léautey vient **Georges Alexandre Reymondin**. Il crée la Société Académique de Comptabilité (1881) qui met en place le système de formation imaginé par Léautey : le certificat de teneur de livres (1900), le diplôme comptable (1881) et le brevet d'expert-comptable (1905). Elle aurait pu devenir, en 1904, la Haute Chambre des Comptables rêvée par Léautey. Il manquait alors à Reymondin les soutiens politiques dont bénéficiait son mentor. Elle sera reconnue d'utilité publique en 1916 et renommée Société de Comptabilité de France.



Reymondin participe aussi à la création de la Compagnie des Experts-Comptables de Paris en 1912, avec le projet que seuls ses membres pourraient obtenir le titre d'Expert-Comptable et qu'eux seuls pourraient assurer le Contrôle Légal des Comptes.

En 1914, les comptables sont essentiellement des salariés, chefs de bureaux de grandes entreprises. Il y aussi quelques professionnels libéraux intervenant dans de grandes entreprises pour rassurer les investisseurs. Enfin, nous avons des érudits qui interviennent en justice sur des dossiers d'escroquerie ou autres. A la veille de 1914, les experts-comptables sont soit des hauts dirigeants de départements finances des entreprises industrielles, soit des experts de justice.

5 DE 1916 À VICHY : STRUCTURATION DE LA PROFESSION

La guerre de 1914 apporte deux innovations fiscales : la TVA et l'impôt sur le revenu. Fini le comptage des fenêtres : les bénéfices industriels et commerciaux doivent être déclarés.

L'impréparation administrative de la France à l'effort de guerre entraîne certains abus de la part des entreprises. Une contribution sur les bénéfices anormaux est donc décidée en 1916. Elle sera complétée par un impôt sur l'ensemble des bénéfices industriels et commerciaux à partir de 1917 qui existe déjà ailleurs (Angleterre : 1842). Cela étant, en l'absence de définition légale du résultat, le rendement de l'impôt sur le revenu est grevé par la créativité des comptables dont le nombre se développe en entreprise mais également auprès des TPE et PME pour assister ces dernières dans les nouvelles déclarations. Sans nécessairement de diplômes ni de connaissances.

Projetons-nous dans les années 20 : au sortir de la guerre, la France a vu sa production industrielle baisser de 40 %. L'agriculture et l'industrie sont à plat. Pendant la reconstruction, l'inflation atteint 39,5 % en 1920. Entre 1918 et 1927, les prix ont été multipliés par 2,7. Cette situation, assortie de taux d'intérêts inférieurs à 8 %, permet aux entreprises d'investir massivement et la production industrielle a plus que triplé sur la période.

Ce contexte, commun à toute l'Europe, favorise les réflexions sur les comptabilités industrielle et financière. Les congrès internationaux s'accroissent (Bruxelles 1923 : la normalisation – Amsterdam 1926 : coopération comptable internationale – New York 1929 : standardisation des méthodes) et les associations se multiplient (1921 La Comptabilité des affaires ; 1929, Le Bulletin de la Société de Comptabilité de France). En 1925, **Delaporte** fonde l'Union nationale des groupements comptables de France, pour défendre les intérêts des comptables salariés.

L'année 1927 est charnière. En Allemagne, **Eugen Schmalenbach** propose un plan comptable qui permet de concilier les deux types de comptabilité. Celui-ci sera repris par le Reich sous le nom de « Reichskontenrahmen » aussi appelé « Goering Plan ».

Le 25 mai 1927 est institué un brevet d'Etat pour les Experts-Comptables. Celui-ci est fortement critiqué par les comptables d'entreprises comme René Delaporte. Il faut dire que les comptables d'entreprises, qu'il représente, en sont exclus. Et que sur les 296 brevets attribués entre 1929 et 1943, 150 l'ont été sans l'examen préalable prévu par la Loi.

Le 17 novembre, le député des Indes **Gabriel Angoulvant** (cf supra), présente un rapport à la chambre des députés contre l'évitement fiscal basé sur son expérience coloniale; il préconise la création d'un corps d'experts-comptables agréés avec un diplôme d'Etat, des pouvoirs d'investigation élargis et une déontologie contraignante. Il réclame aussi l'actualisation monétaire des bilans et la mise en responsabilité des administrateurs d'entreprise. Ses préconisations seront suivies d'effets législatifs rapidement, hormis celles sur les experts-comptables. La résistance du patronat français...



Lorsque Georges Reymondin meurt en 1933 à l'âge de 66 ans, **Paul Caujolle** en a 44. Il avait 23 ans quand la guerre a éclaté. Il en sort avec la Légion d'Honneur, la médaille de guerre et quatre blessures. Après avoir travaillé notamment à la Commission d'armistice de Haute Silésie, il entre au cabinet de M. Doyen en 1923. La même année, il devient Maire de Siguer (Ariège). En 1925, il devient Conseiller Général de l'Ariège. Il obtient son brevet d'expert-comptable en 1928... soit juste avant la grande crise de 1929, période prospère pour les experts qui interviennent auprès de la justice. Il est sollicité dans les procès Marthe Hanau (1930) et Stavisky (1935).

Ces scandales des années 30 créent une forte demande de réglementation. Le patronat ne peut plus opposer le « secret des affaires ». Les pouvoirs publics renforcent la réglementation sur les Commissaires des Sociétés par le décret-loi du 8 août 1935. Des compétences sont à présent exigées pour une fonction dont la mission devient par ailleurs permanente dans les sociétés faisant appel public à l'épargne. La loi est difficile à faire respecter, faute de plan comptable. Les sociétés d'assurance s'en voient dotées en 1938.

6 SOUS LE FRONT POPULAIRE...

Une commission interministérielle sur la comptabilité des entreprises privées, qui vise à organiser la profession comptable, est présidée par **Vincent Auriol** en 1936. Y participe, entre autres, un certain Paul Caujolle.



Toujours en 1936, une partie du patronat préconise une « économie transparente », laquelle ne peut survenir qu'en s'appuyant sur l'organisation de la comptabilité. Notamment les membres de X-Crise, polytechniciens plongés dans le monde des affaires comme Jean Coutrot (des papeteries Gaut et Blancan) et Austuste Detoeuf, fondateur et dirigeant de Alsace Thomson, dite ALSTHOM... la future ALSTOM.

La loi du 16 juillet 1937 sur les pouvoirs spéciaux en matière de finances publiques est, elle aussi, une réponse à ces scandales. Elle élargit les possibilités de contrôles a posteriori, autorise la Cour des Comptes à rectifier les comptabilités et à engager la responsabilité personnelle des comptables en cas de malversations. Enfin, elle met en place des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison pour les indélégats.

7 ET LA GUERRE ARRIVA !

L'appareil d'Etat poursuit néanmoins son travail sur le sujet. Avec un objectif bien précis : rationaliser l'économie pour la mise en place d'une économie de guerre. **La Direction Générale des Contributions Directes met en place une commission (novembre 1939) pour construire un Plan Comptable Général.** Il sera publié en février 1940 (sous la IIIème république) dans le Bulletin du syndicat national des contributions directes et diffusé aux chefs de brigade de vérification du département de la Seine en octobre (sous Vichy).

L'offensive allemande puis la création de l'Etat Français le 10 juillet 1940 freinent les travaux. Les réflexions se poursuivent pourtant dans un contexte de pénurie et de rationnement. Auguste Detoeuf (du réseau X Crise) recommande, dans une conférence en novembre 1940, de contraindre les entreprises à appliquer des règles comptables unifiées pour permettre une évaluation des coûts de revient facilitant la rationalisation de la production.

Au même moment, **Elie Bayot**, expert-comptable à Vichy, adresse un rapport au général Brécart où il explique la nécessité de la normalisation comptable et de la création d'un ordre professionnel structuré à la fois pour l'analyse des coûts de revient mais également pour lutter contre la fraude et améliorer les recettes fiscales. **Jean Martin**, de Montluçon, en fait sensiblement de même, au même moment.

Jacques Chezleprêtre, qui a diffusé le PCG évoqué plus haut, n'est pas à proprement parler expert-comptable : né à Vouvray (Indre et Loire) en 1897, il sort de la première guerre mondiale avec la croix de guerre. Il suit ensuite une formation d'instituteur puis de comptable. Il rentre à la Direction Générale des Contributions Directes au service de documentation et des statistiques.



En 1940, il est Directeur de la Documentation et son intérêt est essentiellement de rationaliser la collecte des impôts, ne serait-ce que pour pouvoir payer les 500 millions de Francs par jour exigés par l'Allemagne.

Il publie en décembre 1940 une synthèse qui s'appuie sur les travaux de commission interministérielle sur la comptabilité des entreprises privées. Dans ce rapport, les « experts-comptables » devraient s'organiser autour d'un Ordre comparable à celui des médecins déjà créé (Octobre 1940), en écho au discours du Maréchal Pétain du même mois qui annonçait son intention de supprimer les syndicats salariés et de contrôler les organisations patronales.

Aussi, quand Paul Caujolle sollicite le ministre Yves Bouthillier pour discuter du sujet de l'organisation de la profession, il s'inscrit dans un mouvement fort et ne rencontre pas de grandes difficultés. Le décret du 22 avril 1941 crée deux commissions interministérielles : celle pour le plan comptable et celle pour l'organisation de la profession. Caujolle fait partie des deux commissions. Chezleprêtre préside la première. Les lois-décrets (le parlement était en « vacance ») régissant l'Ordre ont été publiées entre juillet et août 1942. Le 4 juin 1942, Paul Caujolle a été nommé Président du Conseil Supérieur.

A quoi ressemble cet Ordre ?

Les membres du Conseil Supérieur et des conseil régionaux (il y a 17 Conseils) sont nommés par le gouvernement. Le Commissaire du Gouvernement aussi, au niveau national (c'est Jacques Chezleprêtre) comme dans les régions. Pour être membre de l'Ordre, il faut être français... ce qui exclue une bonne part de la population, dont les Juifs. Enfin, l'Ordre est exclusivement masculin, même si les femmes n'en sont pas légalement exclues.

En revanche, l'Etat Français ne souhaite pas un Ordre pour 500 membres... Les 'comptables agréés' l'intègrent donc. En 1944, ils représenteront les trois quarts de la population et un tiers du Conseil.

L'Ordre était-il un outil destiné à servir l'occupant ?

Cette question mériterait à elle seule un article de quatre pages. Disons simplement que l'Ordre était sous la coupe de l'Etat Français, par ses statuts. Et l'Etat Français collabore activement avec l'occupant. Ne nous voilons pas la face.

Cependant, la présence de Paul Caujolle à la tête de l'Ordre incite à relativiser cette compréhension. Caujolle était tout sauf un bon petit soldat de Vichy. En 1940, il a été révoqué de sa fonction de maire de Siguer pour n'avoir pas laissé vendre des « images du Secours National sur sa commune », malgré les directives officielles. Dans le premier numéro du Bulletin (Octobre 1943), il fixe la devise de l'Ordre : Science, Conscience, Indépendance. Ce dernier terme en dit long

quand on connaît le contexte. Dans un autre numéro (Avril 1944), il marque ses distances avec le régime : « Il importe peu de savoir si l'économie d'après-guerre sera libérale ou dirigiste ». Plus tard, on apprendra qu'il était aussi Directeur du Contrôle Comptable dans l'École Supérieure d'Organisation Professionnelle (future ENOES), lieu de rencontre de l'Organisation Civile et Militaire, un mouvement résistant patronal très actif.

Dès la libération de Paris (Aout 1944), Caujolle remet la démission collective du Conseil Supérieur au GPRF. Démission refusée par Pierre Mendès France, alors en charge de l'économie. Il explique plus tard la nécessité d'une instance semblable : "Il paraîtrait particulièrement inopportun, dans le régime d'économie dirigée, de laisser les experts-comptables et les comptables agréés exercer leurs fonctions sans contrôle" (21 février 1945).

Que faisait Mendès France pendant la création de l'Ordre sous Vichy...

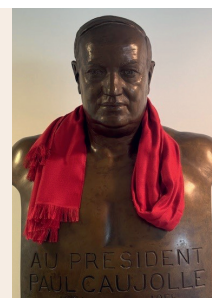
En juin 1941, il s'évadait de la prison de Clermont Ferrand. Entre mars et août 1942, il assure une mission diplomatique à New York pour la France Libre. D'octobre 1942 à novembre 1943, il intègre le Groupe Lorraine et mène 34 missions de bombardement sur l'Allemagne.

Débarassé de son meilleur ennemi Chezleprêtre, Paul Caujolle travaille à la refondation de l'Ordre. Il parvient à lui donner un mode de fonctionnement correspondant aux souhaits de la profession : les conseils sont élus, les Juifs ne sont plus exclus... la main mise de l'Etat s'allège très fortement.

L'ordonnance instituant le nouvel Ordre est publiée le 19 septembre 1945.

C'est assez naturellement ce que nous fêtons cette année : il ne s'agit pas de la tentative avortée d'une Chambre en 1904, ni de l'Ordre soumis à l'Etat Français, créé en 1942. Non : nous fêtons cette année l'Ordonnance de septembre 1945, qui a donné à la profession tant les structures que l'autonomie qu'elle souhaitait.

Cette ordonnance, nous la devons à une multitude de personnalités incroyables et la première d'entre elles, sur cet épisode de notre histoire, c'est indubitablement Paul Caujolle.



I LA VISION D'ANDRÉ-PAUL BAHUON



André-Paul BAHUON

Président d'honneur de l'IFEC (1998-2003)
 Président d'honneur du CROEC PARIS ILE DE France (2004-2008)
 Président d'honneur de la CCEF – Compagnie des Conseils et Experts financiers (2012-2022)
 Ancien Président de la Commission Formation des professionnels CNCC (2015-2024)
 Associé Fondateur Jégard Créatis
 Président du comité d'audit et administrateur de la CAVEC
 Président du CGCI – Comité des Groupements des Cabinets Indépendants
 Président du Conseil de Surveillance INTERFIMO

N'ayez pas peur !*

Alors que les 80 ans du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables sont fêtés cette année et que l'IFEC existe depuis 63 ans, beaucoup d'entre nous s'interrogent sur l'avenir des professions d'experts-comptables et de commissaires aux comptes.

Ce sentiment d'incertitude croît d'une part dans une période d'instabilité politique et de difficultés économiques. Il est aussi alimenté par l'entrée fracassante de l'IA (Intelligence Artificielle) dans notre quotidien. Lorsque la boussole paraît s'affoler, il est nécessaire de faire le point et d'examiner d'où nous partons, quel est notre cap, et où souhaitons nous arriver ?

L'histoire de la profession d'expert-comptable est jalonnée de transformations, pour lesquelles les pythies et les augures ont clamé à maintes reprises la disparition prochaine, certaine de cette dernière !

Mais que s'est-il passé ?

En 40 ans, le nombre de professionnels inscrits est passé de moins de 10 000 personnes à plus de 22 000 personnes. Le bassin d'emploi a été multiplié par deux pour se situer à environ 170 000 personnes. Le taux d'équipement des cabinets en matériels IT quasi-inexistant à la fin des années 1970, est aujourd'hui à un taux frôlant les 100 % ! L'expert-comptable est comme un caméléon, il s'adapte à son environnement et poursuit sa mission d'intérêt public.

L'essentiel réside dans l'utilité de l'expert-comptable vis-à-vis de ses clients, mais aussi à l'égard de son rôle collectif dans le fonctionnement de la société française, voire européenne.

L'Intelligence Artificielle n'est pas là pour supplanter l'expert-comptable, mais lui permettre de magnifier son essence principale, l'Intelligence Ajoutée.

Pour ce qui concerne la profession de commissaire aux comptes, les sujets sont différents car nous sommes en présence d'une profession éminemment juridique, même si les techniques employées pour parvenir à l'émission d'une opinion sont terriblement technologiques, comptables, et financières.

Outre le cadre normatif important et l'action du régulateur, la H2A (Haute Autorité de l'Audit), c'est le rôle d'intérêt général qui conduit la fonction de commissaire aux comptes, qui, par son caractère de tiers de confiance indépendant, apporte une contribution sécuritaire dans le cadre de la justice économique et en protection des parties prenantes à l'entreprise.

Le législateur européen ne s'est pas trompé en confiant principalement à l'audit légal le rôle de pouvoir certifier les informations extra-financières dans le cadre de la mise en place de la directive sur la CSRD.

Toutefois, une épée de Damoclès demeure au-dessus de la tête des commissaires aux comptes : c'est l'idée de la justice économique que se font et se feront les femmes et les hommes qui constituent et constitueront nos dirigeants politiques, nos législateurs, et le conseil constitutionnel. Sur ce point nous avons à nous battre et à ne rien lâcher.

La force des professions

Ce cadre posé, les deux professions bénéficient de forces importantes :

- Un rajeunissement qui s'est entamé
- Une propension à la formation, reconnue et assumée
- Une volonté d'intégrer les jeunes, notamment par les contrats en alternance, y compris au plus niveau
- Une fidélité des clients aux cabinets
- Une diversification des activités
- Une transformation assumée des métiers de base

Les deux professions auront à résister à une financiarisation de la détention du capital des cabinets pour parvenir à garantir à leurs clients leur indépendance réelle.

La profession d'experts-comptables devra savoir intégrer les processus financiers, bancaires, et de services -un tout en un- faute de quoi d'autres s'en chargeront (prestataires en solutions informatiques, banques, nouveaux acteurs non connus à ce jour). Notre prochaine chance : La facture électronique !

La profession de commissaire aux comptes devra revendiquer ses capacités d'attestateur indépendant comme pour la CSRD, sur des domaines technologiques et notamment sur l'IA.

Si l'on considère les valeurs de l'Europe, et sa constante orientation à protéger les parties prenantes et particulièrement les usagers individuels, l'auditeur légal, outre l'information financière, et maintenant l'information extra-financière, pourra intervenir sur des champs que nous ne pouvons pas imaginer encore. Cela réclame une volonté collective, cela impose de faire toujours mieux connaître la profession. Cela nécessite encore plus de formation.

De l'encre à l'IA

Viennent de passer, pour ma part, 45 années de passion au sein de ces deux professions. Formé sur des registres où il était écrit à l'encre, avec le téléphone fixe, le télex et le courrier envoyé par la poste, avec les bilans dactylographiés par un pool de secrétaires, je vis, désormais, à l'heure 100 % digitale, empli de curiosité pour l'IA et toujours autant passionné par les services que nous pouvons générer collectivement en faveur de nos clients, des pouvoirs publics et de la société française, en général.

**" Le partage, encore et toujours le partage !
L'humilité face à l'apprentissage permanent,
face à nos actes ! le respect des femmes et des
hommes qui font ces professions !
Voici des préceptes auxquels nous pouvons
croire si nous le voulons !**

Ayons confiance dans notre avenir !

*Pape Jean-Paul II



I LA VISION DE FRANÇOISE SAVES



Françoise SAVES

Présidente d'Honneur de l'IFEC (2009-2013)
Past-Présidente de l'Association "Femmes experts-comptables"
Coach certifié - Praticienne PNL - Mentor

LE VIVIER DES FEMMES EN PLEIN ESSOR

Comment voyez-vous la profession aujourd'hui ?

Réjouissons-nous que la profession comptable continue d'occuper une place importante auprès des entrepreneurs et des entreprises. Nous vivons dans un pays qui édicte de nombreuses (parfois trop) normes. Celles-ci n'ont pas que des inconvénients. Elles permettent souvent de préserver l'intérêt collectif, de ne pas laisser des abus de comportement mettre en péril notre économie, notre société. Nous mettons notre expertise au service des entrepreneurs et des entreprises pour leur simplifier le plus possible le respect de ces normes, qu'elles soient comptables, fiscales, sociales, juridiques ou autres. Avec un solide rapport à l'éthique et à la déontologie professionnelle, les experts-comptables apportent la sécurité indispensable à cette économie très administrée qui est la nôtre.

" Je constate aussi que depuis quelques années, l'expert-comptable se positionne sur l'accompagnement personnel du dirigeant. Sur fond de déséquilibre chronique des régimes de retraite, face à des incertitudes sur l'avenir du régime social tel que nous le connaissons, ces nouvelles missions, plus centrées sur la personne, sur sa famille, sur la sécurisation de son avenir, nous inscrivent encore davantage dans le conseil et l'accompagnement indispensable à celui qui veut exercer un travail indépendant.

Les femmes représentent 1/4 des experts-comptables. Pensez-vous que cela va évoluer ?

Les raisons ?

La situation évolue, oui, pas assez vite à mon goût ! mais nous partons de si loin !

Dans les choses à relever positivement, les jeunes filles sont attirées par le métier et réussissent dans les études. C'est ainsi que le vivier des femmes diplômées est important. Si on ne les retrouve pas inscrites au tableau de l'Ordre, il y a deux raisons essentielles : elles sont souvent diplômées vers la trentaine, l'âge auquel on décide de fonder une famille et d'avoir des enfants. Elles peuvent revisiter alors leurs priorités du moment. La deuxième raison, à ne pas minimiser, c'est la dureté du stage surtout lorsqu'elles ont eu des enfants pendant celui-ci. Beaucoup se découragent et on les comprend ! Le cumul du travail salarié en cabinet, de la préparation des UE et du mémoire et de leur vie de maman, vient résonner négativement en elles : Ce travail est-il réellement fait pour moi ? Ai-je réellement envie de cette vie ?

**Nous avons
collectivement
à réfléchir
à ce sujet.**

A contrario, certaines vont rapidement quitter le cabinet et s'installer pour avoir la liberté de décider, de choisir, de gérer leur rythme de travail. Pour vaincre l'isolement, signalons d'excellentes initiatives comme la SCIC Les Nouv'L Expertes, où les femmes s'entraident et franchissent plus facilement le cap de l'installation, du premier recrutement, du développement ou non... Elles osent affirmer leurs besoins fondamentaux et se détournent des modèles habituels dans lesquels elles ne se reconnaissent pas. Je vois dans cet exemple, un moyen de faire progresser la féminisation de la profession, si indispensable à mes yeux !

" Je suis une fervente défenseuse de la parité. Je suis convaincue de son utilité pour que la profession comptable soit plus ancrée dans la société. Les femmes ont une aptitude naturelle à développer leur intelligence émotionnelle et à créer du lien, compétences indispensables au moment où l'IA va innover le métier.

Pour vous, est-ce que la RSE est un thème majeur pour la profession ?

Comme je l'ai déjà exprimé plus haut, la profession doit apporter son expertise aux évolutions sociétales qui impactent la vie des entreprises. C'est là qu'elle trouve son sens, et nous savons combien le sens est important pour qu'un métier continue de se développer et soit en capacité de se transformer. Embarquer les équipes sur ces sujets RSE, à condition que ce soit authentique et pas de la communication, est une voie porteuse.

Qu'est-ce qui constitue un frein dans le développement des cabinets ?

Incontestablement le non-respect de l'équilibre de vie, la dégradation de la santé mentale des collaborateurs et des managers, l'ennui, le manque d'engagement des équipes... la perte de sens face à un trop plein de tâches administratives.

Le cabinet va connaître des transformations importantes, un vrai basculement de modèle. En cela, il est comme toutes les entreprises. Pour réussir ces mutations, il faut embarquer les collaborateurs. Rien en se fera sans eux.

Les organisations des jeunes de la profession comptable, ANECS & CJEC, ont présenté lors du dernier congrès à Marseille, un recueil de 28 propositions pour transformer la profession comptable, 9 d'entre elles traitent du management...

" Il devient urgent de se préoccuper du stress dans les cabinets, du rythme de travail, de l'épanouissement de la personne.

Une enquête Ipsos, menée en ligne du 3 au 9 décembre 2024 auprès de 3 000 salariés, a montré que la santé mentale des salariés français reste relativement dégradée : un sur quatre se déclare en mauvaise santé mentale. Le gouvernement a fait de la santé mentale une cause nationale en 2025. Et la profession comptable, loin s'en faut, n'est pas épargnée. Engageons-nous urgemment sur les voies de progrès en la matière.

Qu'est-ce qui peut attirer les jeunes dans la profession selon vous ?

Le sens qu'ils mettront dans la mission qui sera la leur dans la société, je ne parle pas des missions, mais de la mission : pour qui - pour quoi - fais-je ce métier ?

Ils pourront trouver du sens dans l'utilité de leur action auprès des clients, et/ou dans l'action collective, avec leurs équipes. Ils seront attirés si le métier leur permet de respecter leurs équilibres de vie, si leur développement personnel n'est pas sacrifié sur l'autel du dévouement sans limite aux clients et/ou à l'administration, s'ils gagnent correctement leur vie et s'ils peuvent avoir plusieurs options, plusieurs choix de carrière.



I LA VISION DE CHARLES-RENÉ TANDÉ



Charles-René TANDÉ

Past Président de l'UnECS (Union Européenne des Experts-Comptables Stagiaires)
 Past Président de l'ANECS
 Past Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Alsace (2002-2006)
 Président d'honneur de l'IFEC (2013-2017)
 Président d'honneur du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables (2017-2020)
 Past Président du Directoire de COGEST (2001-2023)
 Responsable du Bureau de STRASBOURG BAKER TILLY

Est-ce que le métier d'expert-comptable est un métier d'avenir et pourquoi ?

Oui bien sûr car tout notre environnement continue à se complexifier et l'expert-comptable est justement là pour être un interprète entre l'Etat avec toutes ses obligations et le chef d'entreprise, perdu et devant piloter au plus juste.

J'ai toujours entendu dire que nous allions perdre des emplois avec l'arrivée de l'informatique fin des années 70 et nous continuons à croître car il y a plus d'entreprises, plus de contraintes et beaucoup plus de demandes de conseils.

Comment voyez-vous la profession évoluer ?

L'arrivée, enfin, de la facture électronique est une chance pour notre profession et quand j'étais Président de l'Ordre des experts-comptables, en 2019, avec Gérald DARMANIN, nous avons convenu de la nécessité d'aller au plus vite pour la réalisation de ce grand chantier.

En effet, c'est une simplification dans le processus de collecte des données, ce qui coûtera moins cher pour tout le monde et ceci nous permettra de disposer en temps réel des éléments nécessaires pour conseiller le client et l'aider en continu à prendre les bonnes décisions.

Quelle place pour le numérique dans la profession ?

Tout est désormais numérique !

Je ne crois pas possible aujourd'hui d'exercer notre métier correctement sans le numérique, tout du moins dans nos métiers traditionnels de comptabilité et de gestion sociale.

Nous travaillons avec de la donnée et la donnée est numérique.

Ce qui est stratégique, c'est de disposer de la bonne donnée, de savoir l'exploiter pour enfin la restituer de manière utile.

" Et notre valeur sera toujours l'HUMAIN.

En matière de gestion des risques, ne faut-il pas intensifier la formation en cybersécurité ?

Je ne pense pas que nous puissions tous devenir des « sachants » en la matière.

C'est une affaire de spécialistes, qui doivent être de plus en plus nombreux pour apporter l'assurance nécessaire à nos clients.

Nous devons, dans nos équipes, avoir une teinture suffisante pour aborder ces sujets avec nos clients et les alerter sur leurs risques mais le traitement relève de compétences spécifiques qui ne s'acquièrent pas facilement.

Certains disent que l'IA va remplacer l'expert-comptable dans l'économie actuelle ?

" Je n'y crois pas du tout !

Une fois de plus, les outils sont une aide, une accélération des processus mais non un remplacement.

Aujourd'hui, et notre domaine est comme celui de la médecine, chacun peut rechercher et trouver énormément d'informations sur le Net mais pour le diagnostic et la solution, il faut la personne compétente qui a la capacité à synthétiser les données.

L'IA va nous permettre de gagner du temps, d'accéder en peu de temps à plus d'informations mieux ciblées mais le conseil pour la décision finale sera encore du ressort de l'expert-comptable.



Que pensez-vous du mandat implicite ?

Dans le cadre de la Loi PACTE portée par Bruno LE MAIRE, nous avons fait voter un article de loi qui permet à l'expert-comptable de représenter naturellement le chef d'entreprise à partir du moment où il y a une lettre de mission signée.

C'est une avancée réclamée depuis longtemps qui a été actée. Il faut maintenant développer sa mise en œuvre.

Pour vous, quelle est la place de l'expert-comptable dans l'économie actuelle ?

Nous avons notre place bien évidemment grâce à nos compétences, à notre déontologie.

Cette place nous l'avons tout d'abord auprès des plus de deux millions d'entreprises que nous accompagnons et qui ont besoin de nous mais nous l'avons aussi auprès des institutions régionales et nationales politiques, économiques, sociales...

” Notre voix est écoutée mais nous ne sommes pas les seuls, nous sommes dans un ensemble.

Que pensez-vous de l'harmonisation de la réglementation et des normes comptables ?

Je suis pour une harmonisation maximum et une réglementation minimum.

Nous devons avoir des socles communs entre les pays et entre les entreprises, quelle que soit leur taille, mais arrêtons de trop réglementer en voulant mettre tout le monde dans des cases.

Laissons chacun s'organiser en fonction de sa culture, de son histoire, de ses spécificités tout en respectant des règles fondamentales.

Par exemple, le nouveau plan comptable qui diminue le nombre de comptes va dans le bon sens mais c'est un peu anecdotique par rapport à l'inflation des textes.

I LES PROFESSIONNELS NOUS DELIVRENT UN MESSAGE...



Damien CHARRIER, Président
du Conseil National de l'Ordre
des Experts-Comptables

« Une profession en croissance, qui se féminise, se rajeunit, What Else ? Il y a 80 ans, lors de la création de l'Ordre, il y avait 1 545 professionnels. Nous fêterons l'anniversaire de l'Ordonnance de 1945 le 19 septembre 2025 lors du Congrès de Lyon. »



Estelle GUILBAUD, Présidente
de la section IFEC Bretagne

« Une profession en constante évolution, toujours au plus proche des clients et du terrain. Le métier d'expert-comptable permet d'être tout le temps en apprentissage, c'est ce qui fait sa richesse. Les experts-comptables se doivent d'être pluridisciplinaires afin de pouvoir accompagner leurs clients dans tous les aspects de leur rôle de chef d'entreprise. 80 ans déjà, 80 ans de défi, d'adaptation, de modernité et toujours présents dans 80 ans. »



Ivan QUENARDEL, Vice-Président
du Conseil Régional de l'Ordre
Bretagne

« Fort de 80 ans d'histoire, l'expert-comptable peut s'appuyer sur un héritage précieux pour continuer à bâtir l'avenir aux côtés des dirigeants. Son rôle, enraciné dans des décennies d'engagement, d'adaptation et d'expertise, est plus que jamais de guider les entreprises à travers les défis de demain. Fidèle à ses valeurs, la profession doit continuer d'évoluer et innover pour répondre aux besoins d'un monde en perpétuelle transformation. »



Laure BONNAMOUR, Présidente
de la section IFEC Normandie

« Nous sommes toujours à la recherche de la dernière nouveauté : innovation technologique, actualité fiscale, publication sur les réseaux sociaux. Dans un monde en perpétuel changement il est bon de se rappeler ce qui dure dans le temps. Et quoi de mieux que l'anniversaire des 80 ans de notre institution pour nous poser et regarder en arrière ? C'est ce que nous faisons au quotidien, prendre le temps d'établir un bilan pour savoir d'où l'on vient afin de déterminer où l'on souhaite aller ensuite. A quoi ressemblera l'Ordre dans 80 ans ? Laissons libre cours à notre imagination. »



Célia MERO, 1^{ère} Vice-Présidente
de l'IFEC

« 2025, célébrons ensemble un événement exceptionnel : les 80 ans de notre belle profession d'expert-comptable ! Notre métier a su, au fil du temps, s'imposer comme l'un des plus fascinants et résilients qui soient. Cette longévité n'est pas simplement un chiffre, c'est le témoignage d'une capacité extraordinaire à évoluer et à se réinventer, année après année. A mes yeux, ce qui rend cette profession véritablement magique, c'est son incroyable faculté à s'adapter aux vagues économiques, aux changements politiques et aux bouleversements sociaux. À chaque nouvelle ère, elle a trouvé le moyen de se réinventer, de prospérer et de répondre aux besoins de son époque. Dans un monde en perpétuel mouvement, elle demeure un pilier stable et innovant. Célébrons donc avec fierté ces huit décennies d'évolution et d'accomplissement. Rendons hommage à tous ceux qui, par leur engagement, ont contribué à faire de cette profession ce qu'elle est aujourd'hui : un véritable modèle d'adaptabilité et de succès. Bravo à tous, et continuons à écrire cette belle histoire ensemble ! ».

I LES PROFESSIONNELS NOUS DELIVRENT UN MESSAGE...



Eric CORRET, Président 2020/2024
du Conseil Régional de l'Ordre
Bourgogne Franche Comté

« Les clients attendent de plus en plus de leurs experts-comptables, qu'ils ne se contentent pas de gérer les aspects financiers ou légaux, mais qu'ils occupent aussi un rôle de conseil adapté. Les experts-comptables doivent collectivement repenser leurs modèles économiques en prenant en compte les évolutions technologiques et sociétales, tout en se distinguant toujours par une expertise pointue et un contact humain de qualité. Pour non seulement conserver leur place centrale auprès de leurs clients, mais aussi pour toujours être positionnés en acteurs incontournables. »



Axel GASET VEINARD, Président
de la section IFEC Provence-Corse

« 80 ans de révolution ! Notre profession n'a de cesse de se réinventer ; d'élargir le champ des possibles pour toujours mieux accompagner nos clients. Profession du droit et du chiffre, nous sommes, je pense, en premier lieu des partenaires du quotidien de nos clients, des entrepreneurs qui nous font confiance pour relever les défis de demain. La profession aura un rôle pivot à jouer dans la mise en place de la facture électronique mais aussi dans l'utilisation raisonnée de l'IA ; comme à chacune des grandes mutations technologiques que nous avons connues, nous saurons à nouveau relever ce défi, j'en suis certain ! »



Guillaume DITTMER, Président
de la section IFEC Toulouse
Midi-Pyrénées

« La profession fête ses 80 ans, marquant huit décennies au service des entreprises et de l'économie ! L'essor des nouvelles technologies, l'intelligence artificielle et la digitalisation redéfinissent en profondeur notre métier. Loin d'être une menace, ces évolutions représentent une opportunité unique de renforcer notre valeur ajoutée en recentrant notre action sur l'accompagnement, l'anticipation et la prospective. Célébrer les 80 ans de la profession, c'est rendre hommage à tous ceux qui ont façonné notre métier, mais aussi regarder vers l'avenir avec ambition et responsabilité. L'expert-comptable du XXI^e siècle est plus que jamais un acteur de confiance, au service des entreprises et de la société dans son ensemble. »



Sandrine COHEN SOLAL, membre
du Conseil Régional de l'Ordre
Paris Ile-de-France

« Depuis 80 ans, l'expert-comptable a su évoluer, passant d'un rôle de technicien du chiffre à celui de conseiller stratégique. Digitalisation, intelligence artificielle, enjeux environnementaux : il s'adapte en permanence pour accompagner les entreprises dans un monde en mutation. Aujourd'hui, plus que jamais, son expertise en fait un acteur clé de la performance et un partenaire essentiel pour relever les défis de demain. À l'occasion de cet anniversaire, rendons hommage à celles et ceux qui, depuis des décennies, font vivre cette profession avec rigueur, engagement et innovation. »

PROTECTION SOCIALE RETRAITE ÉPARGNE DE L'ENTREPRENEUR

“

Avec le conseil de
votre expert-comptable.

”

(aprei

AGISSONS POUR L'ENTREPRENEURIAT INDIVIDUEL

Créée en 1994 par la Profession Comptable, l'association compte plus de 12 000 adhérents. Elle a pour vocation de promouvoir l'entrepreneuriat individuel et de mettre en oeuvre des solutions de protection sociale et de placements, en faveur du chef d'entreprise, conseillées par les experts-comptables.

Pour toute information : contact@aprei.fr - Tél : 01 42 56 83 07
APREI - 139, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS

I LA VISION D'ANNE-VALÉRIE PLUSQUELLEC



Anne-Valérie PLUSQUELLEC

Présidente de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Normandie

RÉAFFIRMER NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Lorsque l'IFEC m'a sollicitée pour rédiger un article expliquant ma vision du commissariat aux comptes et de l'évolution de la profession, j'ai avant tout souhaité démontrer que le contexte actuel était l'opportunité de réaffirmer l'utilité de notre métier pour l'ensemble de l'économie.

Notre profession d'auditeurs légaux est actuellement confrontée à un tournant. Il peut certes sembler que les évolutions de notre métier sont moins conséquentes que celles auxquelles font face les experts-comptables, pour lesquels les marqueurs de changement sont déjà là : financiarisation de nos métiers avec l'arrivée du Private Equity, transformation digitale avec les PDP (Plateformes de Dématérialisation Partenaires) et la facturation électronique, concentration des acteurs... Pourtant, certains bouleversements se heurtent aussi à nos modes d'exercice : pression sur les prix et les marges ces dix dernières années, nombreux défis à relever concernant la mise en place d'actions d'automatisation des contrôles, ou encore concernant la densité de la charge de travail.

Dans ce contexte, même si les normes à respecter deviennent de plus en plus exigeantes, cette tendance ne devrait pas être un obstacle au changement. Il s'agit de les examiner, de les intégrer et d'en profiter pour tendre vers un exercice indépendant, bienveillant et favorisant une économie plus durable.

“ Faire ce choix, c'est bien plus que s'engager dans une démarche chronophage, surtout s'il est soutenu par l'ensemble de la profession. C'est justement ici le rôle de nos instances et de nos syndicats.

Pour porter cet engagement à tous les niveaux, il me semble crucial de réaffirmer notre valeur ajoutée aux gouvernances de nos clients, ainsi qu'aux parties prenantes.

C'est pourquoi nous nous devons de travailler à valoriser tout ce qui nous différencie et nous identifie comme garants de l'économie dans son entièreté : financière et extra-financière.

Dans notre exercice quotidien, qu'il s'agisse de missions de conformité ou bien de missions d'analyse de modèles économiques, nous endossons le rôle de tiers de confiance pour les comptes que nous certifions. Pour que les entreprises puissent continuer à bénéficier de cette garantie, notre pratique doit être guidée par deux éléments cruciaux : esprit critique et compétence.

Afin de répondre à ces enjeux à l'échelle régionale en Normandie, l'équipe d'élus CRCC (Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes) en place et ses permanents ont défini de grandes priorités pour les quatre prochaines années :

- **Accompagner nos confrères** sur l'ensemble de leurs besoins (formation / information / intermédiation avec les autres instances / attractivité de la profession / sensibilisation aux nouveaux enjeux de durabilité...);
- **Mettre en place un cursus** leur permettant de mobiliser des collaborateurs sur les sujets liés aux outils développés par la CNCC ou à la qualité des dossiers ;
- Et surtout, **œuvrer pour faire reconnaître la profession**, notamment en menant des actions auprès d'acteurs locaux comme les cours d'appel, les tribunaux de commerce, les syndicats patronaux, les députés et les sénateurs.

Vous l'aurez compris, si je suis intimement convaincue de l'intérêt de notre profession à de multiples niveaux, je le reste plus que jamais durant ces moments charnières qui dessinent déjà le paysage de l'exercice de demain.

I LA VISION D'ÉRIC GILLIS



Éric GILLIS

Président du Conseil
Régional de l'Ordre
des Experts-Comptables
Occitanie

L'EXPERT-COMPTABLE, UN BÂTISSEUR DE CONFIANCE

L'expert-comptable occupe plus que jamais une place centrale dans les transformations économiques, sociales et technologiques des entreprises.

L'incertitude des marchés, la flambée du coût des matières premières, les difficultés à trouver les bonnes compétences, les évolutions législatives et réglementaires ou encore la montée en puissance des enjeux de durabilité nécessitent pour les entreprises un excellent pilotage.

Des opportunités inédites pour la profession

Les besoins de nos clients ouvrent des opportunités inédites pour la profession. En plus de nos compétences habituelles, nous avons l'opportunité d'investir de nouveaux domaines d'expertise :

- L'accompagnement stratégique de Direction et la veille réglementaire pour faciliter la prise de décision ;
- La RSE et la performance durable pour accompagner les organisations dans leur transition écologique et sociale ;
- Le DAF externalisé pour répondre aux TPME en quête d'expertise financière qu'elles ne peuvent internaliser ;
- Le conseil patrimonial pour répondre aux attentes des dirigeants ;
- La cybersécurité et la gestion de données qui sont aussi des enjeux stratégiques à fort potentiel de développement ;
- L'accompagnement de l'entreprise dans la prévention et le traitement de ses difficultés.

Bien plus qu'un comptable fiscaliste, l'expert-comptable est un conseiller et un confident pour les dirigeants souvent seuls ; c'est aussi un facilitateur et un garant de la sécurité financière des entreprises, des associations et des collectivités.

Défendre la profession et accompagner les professionnels

L'Ordre des experts-comptables d'Occitanie agit pour accompagner ses membres et répondre aux attentes des parties prenantes.

Notre premier objectif est bien sûr de défendre la profession et lutter contre l'exercice illégal qui nuit à l'économie et à notre marque. Nous y sommes très attachés.

Nous ambitionnons également de simplifier le quotidien des cabinets en informant et en favorisant l'accès à des outils pratico-pratiques. L'Ordre en produit beaucoup ; il faut faciliter leur pleine appropriation.

Nous souhaitons aussi accompagner le développement des expertises de nos membres par une offre de formation attractive. Dans cette optique, TRAJECTOIRE, notre Institut régional de formation en Occitanie, joue un rôle clé. Nous poursuivons sa structuration pour proposer une offre pédagogique tournée vers les enjeux d'avenir : digitalisation et transformation des cabinets, perfectionnement des expertises et nouvelles missions.

Une mandature numérique et sécurisée

Avec l'avènement du cabinet Phygital, les cabinets doivent à la fois innover et se protéger. Nous nous engageons dans une mandature numérique et sécurisée, avec des priorités :

- Accompagner la transformation digitale et managériale des cabinets pour renforcer leurs productivité, compétitivité et attractivité.
- Mettre l'accent sur la protection des données afin de sécuriser nos clients, un enjeu crucial pour contrer les cyberattaques.

La transformation numérique ne peut se faire sans un fort ancrage humain. Valoriser les collaborateurs, promouvoir leur épanouissement professionnel et encourager la diversité des parcours sont également des objectifs auxquels nous nous attelons.

Notre marque pour l'attractivité

L'attractivité de notre profession, autre priorité, repose toujours et encore sur la notoriété de la marque expert-comptable, raison pour laquelle nous organisons des événements marquants tels que la Nuit qui Compte et des afterworks en partenariat avec les Associations et Chambres d'experts-comptables de notre territoire.

Depuis 1945, notre profession a été un pilier de la sécurité économique et un acteur clé de la confiance. L'année 2025 marque une étape symbolique importante puisque nous fêtons le 80ème anniversaire de l'Ordre des experts-comptables. Ce sera l'occasion de célébrer notre histoire, mais aussi de réaffirmer notre vision d'une profession unie, agile et mobilisée, capable de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Nos valeurs nous guident

Nos valeurs partagées d'éthique, de compétence et d'indépendance doivent toujours nous animer et nous guider. Nous entendons promouvoir notre profession réglementée, démontrer son utilité pour la société et renforcer notre influence auprès des pouvoirs publics et des institutions.

En tant qu'Ordre régional, l'ambition est claire : permettre à chaque expert-comptable de devenir encore plus performant et utile.

Je crois fermement en une profession qui s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- **L'innovation, pour anticiper les évolutions et répondre aux attentes des clients.**
- **L'excellence, pour garantir un haut niveau de compétence et de qualité.**
- **La proximité, pour rester un partenaire de confiance des entreprises et de la société civile.**

L'expert-comptable est plus que jamais un bâtisseur de confiance. Ensemble, faisons de 2025 une année phare pour notre profession !



I LA VISION D'UNE JEUNE DIPLÔMÉE



Alizée PRIZZI,
de Strasbourg
Age : 33 ans,
un enfant de 5 ans.

Expert-comptable, associée d'ECOCE depuis mars 2024, un cabinet atypique, fondé en 1995 dont le Siège est à Schiltigheim, avec un bureau à Colmar, fort d'une association d'expertises comptable, sociale, juridique et fiscale qui, en symbiose, offrent un accompagnement unique à chaque entreprise. Le cabinet compte 20 salariés, 5 associés et 750 clients TPE/PME. Alizée a obtenu le DCG en 2013 (Lycée Camille See à Colmar), le DSCG en 2015 (CCI Strasbourg) et le DEC en janvier 2024.

Elle a reçu le prix du meilleur mémoire Grand-Est : « De la mission de présentation des comptes annuels au développement des missions de conseils pour les débiteurs de tabac », remis en janvier dernier, en présence de Catherine HANSEN, Présidente du Conseil Régional de l'Ordre Grand-Est.

Quel fut votre parcours ?

Je suis entrée dans la profession en tant qu'apprentie en 2013 dans un premier cabinet d'expertise comptable à Mulhouse, pendant un an. A la suite d'une expérience difficile et peu concluante, je me suis accrochée et j'ai intégré un deuxième cabinet pour finir mon DSCG. J'y ai acquis les bases du métier accompagnée de l'expert-comptable associée qui m'a initiée à la pratique.

En juillet 2016, j'ai décidé de rejoindre mon conjoint à Strasbourg et j'ai intégré le cabinet ECOCE pour y faire mon stage d'expertise.

J'ai rapidement évolué dans mes tâches, mes missions, j'ai gagné en autonomie. J'ai évolué en tant que responsable de dossier, puis expert-comptable mémorialiste avant de devenir expert-comptable associée en janvier 2024 et co-gérante du site de Schiltigheim.

Cette réussite est le fruit de beaucoup de travail et d'investissement au sein du cabinet, mais elle n'aurait pas été possible sans la confiance des deux associés qui m'ont portée, soutenue et tant apporté.

Pourquoi avoir choisi le monde du chiffre ?

C'est avant tout l'attrait pour l'économie étudiée en première et en terminale ES qui a motivé mon choix des études supérieures.

Après avoir été transportée par les grandes théories économiques contemporaines, j'avais envie de découvrir le monde de la micro-économie, des entreprises, leurs enjeux actuels, et c'est ce que j'ai pu trouver dans le programme des études supérieures de comptabilité.

Puis une fois dans le cursus, j'ai découvert tout un monde captivant alliant fiscalité, comptabilité, droit, finance, etc... J'ai su que j'avais fait le bon choix et naturellement je me suis orientée vers cette profession transversale qu'est l'expertise comptable.

On nous dit très souvent qu'il faut aimer les chiffres pour faire ce métier, alors oui cela en fait partie, mais notre apport réside dans le fait de pouvoir transformer ces données en informations utiles pour conseiller nos clients.

Quelle vision avez-vous de la profession aujourd'hui ? Quelle évolution ?

Nous avons le sentiment d'être reconnu comme facilitateur, une aide et un accompagnateur pour nos clients. C'est gratifiant d'avoir une relation de confiance avec nos clients, le sentiment de proximité.

Cependant, nous évoluons dans un contexte où la gestion de la DATA, l'anticipation deviennent incontournables et dans lequel l'expert-comptable doit trouver le juste équilibre entre l'humain et l'automatisation.

Nos missions vont changer avec la généralisation de la facture électronique. Nous devons nous assurer que les clients nous suivront dans chacune de nos évolutions.

Selon vous, quels sont les défis de la profession ?

Les experts-comptables ont de nombreux défis.

Pour moi, un des plus importants est de continuer à travailler sur le renforcement de l'image de la profession auprès des parties prenantes. J'accorde également beaucoup d'importance à l'attractivité du métier auprès des jeunes et aux enjeux de fidélisation des collaborateurs en cabinet. La transmission des connaissances et le partage de l'expérience, par l'expert-comptable, contribuent à la construction d'une équipe performante et au développement personnel des collaborateurs.

Que diriez-vous aux plus jeunes qui hésitent à entrer dans la profession ?

Pendant mon stage, une expert-comptable a dit une formule qui m'a marquée et que j'aimerais partager : « il y a mille et une façon d'exercer le métier d'expert-comptable ». Alors, aux jeunes qui hésitent aujourd'hui, je dirais « Lancez-vous ! Vous aurez la chance d'exercer un métier passionnant et à votre image ! »

I LA VISION D'UNE PRÉSIDENTE DE SECTION



Isabelle MARTINROCHE
Présidente de la section
IFEC Auvergne

Une passion inattendue : 25 ans dans une profession en perpétuelle évolution

En 1998, avec une maîtrise de management en poche et une première expérience en banque, j'entrais en cabinet d'expertise comptable pour "deux ans". L'objectif ? Acquérir une solide expérience avant de poursuivre ailleurs. Mais le métier m'a passionnée au point de ne jamais repartir. Ces deux ans se sont transformés en un parcours riche de défis, d'apprentissages et de transformations.

Dès mes débuts, j'ai exploré toutes les facettes du métier : comptabilité, gestion sociale, audit, informatique, qualité... Cette diversité m'a offert une vision globale du fonctionnement d'un cabinet et de son rôle auprès des entreprises. Pourtant, à l'époque, la profession semblait davantage tournée vers la technique et la conformité.

Après dix ans à explorer et cumuler tous les métiers du cabinet -collaboratrice comptable, collaboratrice sociale, collaboratrice audit, responsable informatique, responsable qualité- j'ai décidé de passer le diplôme d'expertise comptable. Ce fut un véritable défi, car il m'a fallu reprendre mes études au niveau du DCG avant d'obtenir le DEC en 2015. Cette réalisation personnelle fut également une étape décisive pour ma carrière. Depuis 2016, je suis associée du cabinet qui a vu mes premiers pas dans cette profession. C'est donc avec fierté et gratitude que je partage aujourd'hui mon ressenti sur un métier que j'ai vu évoluer en profondeur. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Marc Régnoux, qui a su, par ses conseils avisés et sa confiance, me pousser à reprendre mes études et à croire en mes capacités.

Lorsque j'ai commencé, l'expert-comptable était avant tout perçu comme un technicien de haut niveau, maître des chiffres et gardien de la régularité fiscale et comptable

des entreprises. Ce métier, solidement ancré dans les économies locales, incarnait une stabilité rassurante pour les entreprises. L'expert-comptable était le « sachant », garant de la rigueur financière et comptable, un repère incontournable pour les clients.

Depuis ces premières années, j'ai vu le métier se transformer à une vitesse vertigineuse, chaque année apportant son lot de réformes et de nouvelles lois. La digitalisation a bouleversé nos pratiques. Les outils de dématérialisation, les logiciels de gestion avancés et l'automatisation des tâches répétitives ont redéfini notre quotidien.

Aujourd'hui, nos clients ne se contentent plus d'attendre des états financiers précis. Ils veulent des analyses stratégiques, un accompagnement dans leurs projets, et des conseils pour anticiper les risques et saisir les opportunités.

Les défis qui nous attendent dans les prochaines décennies sont nombreux. L'intelligence artificielle et la blockchain promettent de révolutionner encore davantage notre manière de travailler. Ces avancées technologiques nous obligent à développer de nouvelles compétences, mais également à renforcer notre posture de conseil.

La profession devra également relever le défi de son attractivité. Attirer les jeunes talents nécessite de moderniser l'image d'une profession parfois perçue comme trop traditionnelle. Pourtant, je suis convaincue que le rôle sociétal des experts-comptables, notamment dans l'accompagnement de la transition écologique et la responsabilité sociale des entreprises, est un argument fort pour motiver les nouvelles générations.

Malgré les bouleversements à venir, certaines valeurs demeurent intemporelles : la rigueur, l'intégrité et la proximité avec nos clients restent les fondements de notre métier. En tant qu'experts-comptables, nous sommes des acteurs clés de l'économie, à la croisée des chemins entre l'accompagnement individuel et les grands enjeux collectifs.

Avec le recul, je mesure combien cette profession m'a apporté, bien au-delà de mes attentes initiales. Elle m'a permis d'évoluer, de me spécialiser, et surtout de créer des relations fortes et durables avec mes clients. En célébrant les 80 ans de l'expertise comptable, nous honorons non seulement un métier, mais aussi une mission, celle de guider et d'accompagner les entreprises, pilier fondamental de notre économie.

Mon message aux jeunes qui hésitent à rejoindre cette voie est simple : cette profession offre des opportunités infinies à ceux qui savent s'adapter, écouter et innover. Et pour ma part, après 25 ans, je peux dire que je n'ai jamais regretté de ne pas être partie au bout de deux ans.

I LA VISION D'UN ÉDITEUR DE LOGICIELS



François MILLO
Directeur des activités
experts-comptables chez
CEGID

Comment voyez-vous l'évolution de la profession d'expertise comptable ?

Je vois l'évolution de la profession avec optimisme même si les défis, en particulier sur le plan technologique, sont nombreux. Mais la profession a toujours su s'emparer des innovations pour les mettre au profit de ses clients. Cette profession est dotée d'une dynamique si singulière par rapport à d'autres, ce qui explique, à mon sens, qu'elle soit tant plébiscitée par les entreprises avec un taux de satisfaction de 96 % ! Je suis persuadé que le lien entre l'entrepreneur et son expert-comptable sera de plus en plus fort, notamment à la faveur de la facturation électronique et de la montée en puissance de l'IA.

Que voulez-vous dire par là ?

Les entreprises -et pas seulement les plus petites- ont de plus en plus de mal à suivre le rythme des évolutions tant réglementaires que technologiques. Elles ont besoin d'un médiateur de confiance qui organise leur Système d'Information tout en interprétant les données qui en ressortent pour les guider et assurer aussi bien leur performance que leur conformité. Et l'expert-comptable est ce médiateur idéal.

N'est-ce pas déjà le cas aujourd'hui ?

La difficulté aujourd'hui tient à la masse croissante de données à traiter et à analyser alors qu'elles ne sont pas toutes structurées et parfois difficiles à collecter. Conjugué à la complexité administrative galopante, cela absorbe un temps qui pourrait être mieux consacré à l'accompagnement, à l'aide à la gestion. Avec la facturation électronique, les données seront nativement structurées et collectées automatiquement en temps réel. Elles pourront être de ce fait interprétées et corrélées par des assistants d'IA Générative -je pense notamment à Cegid Pulse- pour en tirer des propositions de recommandations en quasi-temps réel. Qui est le mieux capable d'organiser ce système d'information corréler à l'IA ? Mais également de disposer de l'expertise nécessaire pour exercer un contrôle indispensable sur les recommandations de l'IA et pour les affiner en fonction d'un contexte que la machine ne perçoit pas dans sa globalité ? De toute évidence l'expert-comptable par son expertise, son éthique et sa connaissance incomparable du contexte de l'entreprise.

Donc selon vous, l'IA ne remplacera pas l'expert-comptable ?

Le robot ne remplacera pas l'expert-comptable. Au contraire, les données et les analyses de l'IA nécessiteront plus d'expertise pour les contrôler. Cela va magnifier encore davantage la profession. L'IA générative reste un système probabiliste. Il faut avoir suffisamment de discernement et de compétences techniques pour en garantir les résultats.

Est-ce que la relation client va changer ?

En mieux j'en suis convaincu. Grâce à l'automatisation des tâches mais aussi à la rapidité d'exécution, l'expert-comptable pourra passer plus de temps à affiner et contextualiser ses analyses et les restituer à ses clients. L'IA ne pourra jamais avoir la qualité de dialogue qu'a un expert-comptable avec son client, notamment sur des aspects plus personnels, du ressort de la psychologie, de la confiance, de la conformité et de l'itératif.

La profession a 80 ans. Comment distingueriez-vous les grandes étapes en matière technologique ?

Sans remonter jusqu'à 1945, je crois qu'une étape vraiment structurante tient à l'arrivée de la micro-informatique dans les années 70/80 avec les premiers systèmes experts. CEGID y a grandement participé. Il s'agissait d'un saut quantique en termes d'automatisation. Certains pensaient que le nombre d'experts-comptables allait drastiquement diminuer et que la mission historique perdrait de sa valeur. Ce fut l'inverse. Puis la digitalisation s'est intensifiée avec l'essor d'internet et de téléprocédures. Le machine learning s'est invité au cœur des années 2010, permettant notamment de transformer des documents scannés en fichiers structurés. Aujourd'hui, nous allons toujours plus loin, en proposant des écritures à un degré de fiabilité élevé, et de manière quasi instantanée.

Quelle sera la prochaine étape ?

Le 1^{er} septembre 2026 et l'arrivée de la facturation électronique. Elle représente un phénomène aussi important que l'introduction de l'informatique avec des enjeux immenses pour de nombreux acteurs sur la chaîne de valeur. Je pense en particulier aux banques. Elle va drastiquement remettre en question les SI existants. Les cabinets ne doivent pas être les spectateurs mais les acteurs de cette réorganisation. C'est juste essentiel pour alimenter l'outil de production comptable. Avec nos solutions et, en particulier Cegid Business, nous sommes concentrés sur cet objectif majeur : donner les moyens aux cabinets de réorganiser et maîtriser simplement ce nouveau système d'information. Et combiné à notre assistant d'IA générative, Cegid Pulse, de permettre aux cabinets d'élever plus encore la valeur de leurs missions.

” Nous créons des solutions de gestion dans le cloud pour vous aider à réaliser vos projets d'entreprise et ouvrir les possibles ». CEGID, c'est 750 000 clients dans 130 pays, 16 000 partenaires, 5 000 collaborateurs. Pour en savoir plus, Cegid.com.



I LA VISION D'UN ÉDITEUR DE LOGICIELS



Arthur WALLER
Co-fondateur
et CEO de PennyLane

IA, facturation électronique... l'évolution de la profession vue par Arthur Waller

La tenue et la révision comptable s'apprêtent à vivre une profonde transformation. L'automatisation des processus, rendue possible par la réforme de la facturation électronique, libère du temps précieux pour les collaborateurs des cabinets. Ce gain de productivité est une opportunité formidable pour repenser le métier d'expert-comptable et enrichir la relation client. L'expert-comptable est d'ailleurs le mieux placé pour conseiller sa clientèle : il bénéficie d'une image de neutralité que les banquiers n'ont pas. Pour moi, l'expert-comptable est le médecin de famille par excellence des dirigeantes et dirigeants de TPE-PME.

Pour s'adapter à ce nouvel environnement, un cabinet devrait avant tout s'assurer de capturer tous les gains de productivité permis par cette réforme et par la montée en force de l'IA générative. Et, en parallèle, profiter de ces gains de productivité pour diversifier leurs missions dès maintenant, notamment vers l'accompagnement financier, administratif et stratégique de leurs clients.

La facture électronique : un tournant majeur pour la profession

D'ici le 1er septembre 2026, près de 6 millions d'entreprises françaises devront choisir une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) pour émettre et recevoir leurs factures électroniques. L'échéance de mars 2025, qui marque l'ouverture de l'annuaire, est une première étape cruciale.

Pour les experts-comptables, l'enjeu est double. D'une part, ils doivent sécuriser leur portefeuille client en évitant la dispersion sur différentes PDP (notamment celles des banques des clients). Inscrire leurs clients sur la PDP qu'ils utilisent également leur garantit l'accès aux données des

factures et permet le développement de nouvelles missions et de nouvelles lignes de revenus, notamment sur les flux de paiement. D'autre part, ils ont un rôle central à jouer dans l'accompagnement de leurs clients vers cette transition numérique.

L'intelligence artificielle : catalyseur de la transformation du métier

À tout cela s'ajoute l'arrivée de l'intelligence artificielle dans le quotidien des cabinets. J'en suis convaincu : elle ne remplacera jamais l'expert-comptable et ses collaborateurs. Elle vient cependant augmenter ses capacités d'analyse et de conseil. Les assistants comptables boostés à l'IA peuvent désormais identifier des anomalies dans les dossiers des clients et générer des alertes pertinentes.

Cette technologie permet aux experts-comptables de se positionner comme de véritables conseillers stratégiques, capables d'anticiper les difficultés et d'accompagner leurs clients dans leur développement. L'accès en temps réel aux données granulaires de gestion, combiné à la puissance de l'IA, ouvre la voie à de nouvelles missions de conseil à forte valeur ajoutée.

L'avenir de la profession comptable se dessine ainsi autour d'un triptyque : automatisation des tâches répétitives, dématérialisation des flux via la facture électronique, et valorisation des données grâce à l'intelligence artificielle. Les cabinets qui sauront embrasser cette transformation seront les mieux positionnés pour accompagner leurs clients demain et créer de la valeur — pour les clients comme pour leur cabinet.

À propos de PennyLane

PennyLane est la première plateforme qui réunit logiciel de production pour les experts-comptables et outil de gestion financière pour leurs clients. Officiellement agréée Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) par la DGFiP, PennyLane centralise en temps réel tous les flux financiers des entreprises et fluidifie la collaboration entre les dirigeants et leur expert-comptable. Grâce à PennyLane, les experts-comptables se consacrent à leur rôle de conseil en gagnant du temps sur la saisie et la récupération des justificatifs grâce aux nombreuses automatisations de la plateforme. Quant aux dirigeants, ils prennent de meilleures décisions et simplifient leur gestion. Sans quitter la plateforme, ils accèdent à toutes leurs données, fiables, à jour et actionnables, règlent leurs achats et gèrent leur facturation, notamment électronique. Lancée en 2020, PennyLane accompagne plus de 3 500 cabinets d'expertise comptable et plus de 300 000 dirigeants d'entreprise.

Transformation numérique : 8 missions clés en main pour développer votre cabinet

L'automatisation croissante des tâches traditionnelles, la digitalisation des flux et les nouvelles attentes des chefs d'entreprise poussent les experts-comptables et leurs collaborateurs à se réinventer. C'est aussi une formidable opportunité de valoriser l'expertise des cabinets et de renforcer leur positionnement de premier conseil du dirigeant. Mais comment faire ? Découvrez 8 missions concrètes pour enrichir votre offre de services, réalisables quelle que soit la taille de votre cabinet.

Pourquoi réinventer l'offre du cabinet ?

L'automatisation de la saisie comptable

Depuis l'informatisation de la comptabilité jusqu'à l'arrivée de l'IA générative, l'automatisation des tâches en cabinet est une tendance lourde de ces dernières décennies. D'après l'Observatoire de la profession comptable, 67 % des cabinets utilisent déjà des solutions de numérisation et d'OCR pour traiter les pièces comptables, avec des taux de reconnaissance supérieurs à 90 %¹.

La généralisation de la facturation électronique, qui débutera en septembre 2026, va accélérer ce mouvement. La majorité des factures seront en effet échangées dans des formats structurés, directement exploitables par les logiciels de comptabilité, et donc transférables en comptabilité avec un très haut niveau de qualité.

Si l'automatisation est une bonne nouvelle pour la productivité, elle soulève une question essentielle : **dans quelle mesure les clients seront-ils prêts à payer pour des tâches automatisées ?** Le risque est réel face à l'apparition d'acteurs low-cost totalement dématérialisés.

La perte de rentabilité des missions traditionnelles

On constate en effet que les cabinets font face à une érosion progressive de la rentabilité de leurs missions historiques. C'est un enjeu majeur, car la seule tenue comptable représente 44 % du revenu de la profession². C'est aussi la perception de la valeur ajoutée par les clients qui est en jeu. Dans plus d'un cas sur 5, un client quitte son expert-comptable pour des raisons de coût jugé trop élevé³. Face à ces défis, les cabinets doivent impérativement **trouver de nouveaux relais de croissance** pour compenser la baisse prévisible des revenus traditionnels et apporter davantage de valeur.

Les attentes des clients

Même si les principales motivations du recours à un expert-comptable restent liées à la sécurité de l'entreprise, les chefs d'entreprise expriment un besoin d'accompagnement plus poussé. Selon une étude récente, **84 % des entreprises sont intéressées par de nouvelles offres de services** en lien avec la facturation électronique⁴. On constate donc un décalage entre les attentes des clients, centrées sur l'accompagnement et le conseil, et l'offre actuelle des cabinets encore largement focalisée sur la tenue comptable.

8 missions à lancer pour se réinventer

Pour répondre à ces défis et réinventer l'offre du cabinet, voici 8 missions à forte valeur ajoutée qui permettent à la fois de valoriser votre expertise, de satisfaire les nouvelles attentes de vos clients et de générer des revenus complémentaires. **Ces missions s'appuient sur des solutions numériques innovantes** qui facilitent leur mise en œuvre et garantissent leur rentabilité.

1. Mission d'externalisation de la facturation

L'externalisation de la facturation émerge comme une opportunité majeure, particulièrement à quelques mois de la généralisation de la facture électronique.

Cette mission s'adresse principalement à :

- des entreprises en forte croissance qui peinent à gérer l'augmentation du volume de factures ;
- des dirigeants soucieux de réduire leurs tâches administratives ;
- des sociétés rencontrant des difficultés dans leur processus de facturation ;
- des entreprises anticipant les défis liés à la généralisation de la facture électronique.

La plateforme jefacture.com facilite cette mission avec la collecte automatisée des données, l'édition et l'envoi de factures électroniques conformes, la gestion des flux, le suivi des paiements, et l'intégration avec les logiciels comptables.

2. Mission de mandat de paiement

Le mandat de paiement, autorisé depuis la loi Pacte, est une mission relativement récente. **Plus d'une entreprise sur 3 se dit intéressée par des services de règlement liés à la facturation électronique**⁵. Cette mission s'adresse particulièrement à :

- des entreprises en croissance rapide dont les processus de paiement peinent à suivre ;
- des dirigeants souhaitant se concentrer sur leur cœur de métier ;
- des entreprises cherchant à améliorer leurs relations fournisseurs ;
- des sociétés désireuses d'optimiser leur trésorerie.

La plateforme jefacture.com transforme la réalisation de cette mission grâce à des fonctionnalités comme la collecte automatisée des factures fournisseurs, qu'elles soient au format électronique ou numérisées, des workflows de validation personnalisables selon les besoins spécifiques de chaque client, l'intégration bancaire sécurisée pour effectuer les paiements directement depuis la plateforme et la gestion intelligente des échéances permettant d'optimiser les dates de paiement selon la trésorerie disponible.

3. Présentation des comptes enrichie

La présentation des comptes enrichie est une mission simple, applicable à tous les clients. **Elle transforme le rendez-vous bilan traditionnel en un moment d'échange et de diagnostic**, améliorant immédiatement la valeur perçue par le client. Concrètement, il s'agit d'utiliser les techniques de datavisualisation et d'analyse comparative pour apporter au dirigeant davantage d'informations sur la performance financière de son entreprise.

jedataviz.com facilite la mise en œuvre de cette mission grâce à sa base de données mutualisée des FEC de la profession comptable couplée à l'open data. Concrètement, jedataviz.com permet de :

- générer instantanément des analyses comparatives de performance par rapport au secteur et au marché local ;
- produire un indice de cohérence du marché qui détecte d'éventuelles anomalies sur les indicateurs financiers clés ;
- élaborer des rapports visuels personnalisés servant de support lors du rendez-vous bilan.

¹ Étude « Gestion de cabinets – Focus numérique », CNOEC, 2019. ² « Quels métiers demain ? », Les Moulins, 2020. ³ Marchés de la profession comptable, CNOEC, 2023.

⁴ Baromètre de la facturation électronique par OpinionWay pour le CNOEC et ECMA, juillet 2024.

4. Budget prévisionnel

La réalisation d'un budget fait partie des missions traditionnelles des cabinets. Toutefois, **l'enrichissement par des données sectorielles permet de valider la cohérence des hypothèses** formulées par le dirigeant d'entreprise.

La dimension comparative peut aussi être proposée indépendamment de toute notion prévisionnelle. Un chef d'entreprise peut avoir besoin de situer sa performance face à la concurrence à un moment précis, et notamment avant une décision stratégique majeure.

Dans le cadre de ces missions, jedataviz.com propose des hypothèses de travail basées sur les données du secteur, des visualisations graphiques des impacts sur le chiffre d'affaires et la trésorerie, et des livrables clients clés en main. La solution propose également :

- des comparaisons financières fines sur une même zone géographique ;
- une analyse de l'environnement local (nouveaux concurrents, fonds de commerce vendus, concurrents en difficulté) ;
- des outils de reporting avancés pour générer des tableaux de bord personnalisables ;
- l'analyse de FEC provisoires mensuels ou trimestriels pour un suivi plus régulier de l'activité.

5. Accompagnement du créateur

L'accompagnement du créateur d'entreprise fait partie des missions traditionnelles des cabinets. **L'exploitation des données permet d'enrichir considérablement cette mission** avec des informations précises sur le secteur et l'environnement local. Généralement, cette mission consiste à :

- analyser le projet et le profil du créateur ;
- collecter des données sur le secteur d'activité et la zone géographique ;
- produire une étude de marché détaillée ;
- construire et appuyer les prévisions financières ;
- documenter le projet et ses points forts ;
- accompagner le client dans les démarches.

Pour cette mission, jedataviz.com offre un arsenal complet d'outils et de données, avec notamment l'accès à des données locales précises et actualisées sur la concurrence directe et indirecte, l'analyse détaillée de la santé financière des entreprises à proximité, l'étude approfondie de l'attractivité d'un emplacement (densité commerciale, flux, prescripteurs), ou l'analyse du potentiel commercial en B2B et en B2C avec des informations démographiques.

6. Valorisation de fonds de commerce

La valorisation de fonds de commerce peut s'avérer complexe à mettre en œuvre. Faute de comparables, les cabinets ont souvent recours à des barèmes non officiels, qui s'avèrent imprécis et ne prennent pas en compte les spécificités locales. **Le fait de disposer d'un outil objectif permet de dépassionner le débat avec le client.** Il ne s'agit plus de l'opinion de l'expert-comptable, mais de la réalité des transactions observées sur le marché.

La plateforme jedataviz.com permet d'apporter des éléments factuels à la réflexion, grâce à :

- l'accès à l'intégralité des transactions immobilières depuis 2014 ;
- des références détaillées de transactions de fonds de commerce à proximité (prix, date, acheteur, vendeur) ;
- des visualisations interactives des tendances de prix par zone et par secteur ;
- la possibilité de télécharger au format Excel des panels de transactions sur-mesure.

7. Évaluation d'entreprise et valorisation de titres

L'évaluation d'entreprise et la valorisation de titres sont des missions stratégiques pour accompagner les clients dans des opérations comme une cession ou une acquisition. Ces missions complexes nécessitent une méthodologie rigoureuse et l'accès à des données fiables. **Le cœur de la mission réside dans le choix et l'application des méthodes d'évaluation appropriées** : actualisation des flux de trésorerie futurs, méthode des comparables, actif net réévalué. L'expert-comptable doit ensuite analyser et pondérer les résultats pour déterminer une fourchette de valorisation justifiée.

jedataviz.com apporte davantage de valeur ajoutée à ces missions grâce à :

- l'accès à des sources publiques et sectorielles concernant les éléments de valorisation (multiples, taux d'actualisation, coût de la dette) ;
- l'étude détaillée de l'environnement concurrentiel via une cartographie interactive ;
- des référentiels exclusifs sur les primes de contrôle ou les décotes d'illiquidité pratiquées dans des opérations similaires ;
- des fonctionnalités avancées de simulation pour tester différents scénarios basés sur les tendances du marché ;
- des capacités de visualisation de données et de génération de rapports personnalisés renforçant la crédibilité de l'évaluation.

8. Mission d'examen de conformité fiscale

L'examen de conformité fiscale (ECF) gagne du terrain au sein de la profession : en 2024, 37 % des experts-comptables auraient proposé des ECF à leurs clients contre 32 % un an plus tôt⁵. L'expérience des cabinets ayant développé cette mission montre que l'automatisation du contrôle est essentielle pour la bonne rentabilité. La solution conformexpert.com a été spécifiquement conçue pour optimiser la réalisation des ECF :

- la création facilitée du dossier client et un préremplissage automatique de la lettre de mission à partir de la liasse fiscale ;
- une signature électronique de la lettre de mission via jesignexpert.com ;
- un contrôle automatisé du FEC (points 1 et 2 de l'ECF) ;
- un système interactif de questions/réponses guidant pas à pas le contrôle des 8 autres points ;
- une génération automatique du compte-rendu de mission au format réglementaire ;
- une transmission sécurisée du CRM à la DGFIP.

Renouvelez votre offre de services avec les solutions ECMA

La transformation de l'offre de services des cabinets n'est plus une option : c'est un enjeu majeur de maintien de l'activité dans les années à venir ! Les solutions jedataviz.com, jefacture.com et conformexpert.com, vous permettent de développer rapidement ces nouvelles sources de revenus, tout en répondant aux attentes croissantes de vos clients en matière d'accompagnement et de conseil.

Pour faciliter le déploiement de ces 8 missions, ECMA a publié **des kits clés en main comprenant guides pratiques, brochures clients, modèles d'e-mails et exemples de lettres de mission**. Ces ressources complètes et opérationnelles permettent de lancer rapidement la mission auprès de vos clients.

Télécharger les kits

⁵ Baromètre de la facturation électronique par OpinionWay pour le CNOEC et ECMA, juillet 2024.

⁶ Enquête « L'ECF à la loupe » réalisée par ECMA et ComptaSecure en février 2024.



SUIVEZ-NOUS

ECMA, ASSOCIATION FRANÇAISE RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901,
CRÉÉE À L'INITIATIVE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES, EST DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT
DE LA DIGITALISATION DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE LEURS CLIENTS.



Par Carole CHERRIER



Vice-présidente de l'IFEC

Projet de Loi Omnibus : 80 % des entreprises exclues du champ de la CSRD – Une menace pour la confiance et la transparence du reporting de durabilité ●

La responsabilité sociétale des entreprises peut-elle se passer d'un cadre rigoureux ?

L'annonce a fait l'effet d'un séisme : 80 % des entreprises initialement concernées par la CSRD ne seront plus tenues de publier un reporting de durabilité. Avec le projet de Loi Omnibus, dévoilé le 26 février 2025, l'Europe revoit drastiquement ses ambitions en matière de transparence ESG. Ce choix politique, justifié par une volonté de simplification, met en péril les avancées de ces dernières années en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Pour la profession comptable, qui s'est largement mobilisée pour structurer et accompagner la mise en conformité des entreprises, ce revirement sonne comme un coup dur. Comment assurer la comparabilité des données et la fiabilité des engagements ESG si le cadre réglementaire devient flou ? Comment préserver la confiance des investisseurs, des régulateurs et de la société civile face à une information extra-financière désormais fragmentée ?

Un report qui fragilise la dynamique de transparence

Le projet Omnibus acte un moratoire de deux ans pour les entreprises des vagues 2 et 3, créant un vide réglementaire et ralentissant l'application du cadre de la CSRD.

Les grandes entreprises relevant de la vague 1, déjà soumises à la NFRD, continuent à appliquer les normes ESRS "Set 1" avec assurance limitée. En revanche, pour la vague 2, qui devait entrer en vigueur en 2025, le report à 2027 retarde l'obligation de publication des informations de durabilité pour les entreprises de plus de 250 salariés ou réalisant plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Même logique pour la vague 3, qui concerne les PME cotées et certaines institutions financières. Initialement prévue pour 2026, elle est repoussée à 2028. Pendant quatre ans supplémentaires, ces entreprises pourront donc évoluer sans aucune contrainte en matière de reporting extra-financier, alors même que les exigences des investisseurs et des consommateurs n'ont jamais été aussi fortes.

Dans ce contexte, la responsabilité des entreprises repose désormais sur un engagement volontaire. Mais sans cadre contraignant, la tentation sera grande pour certaines d'entre elles de limiter la publication de leurs engagements ESG ou de privilégier une communication sélective, biaisant la comparabilité et la fiabilité des informations disponibles.

Un périmètre rétréci qui menace la cohérence du reporting de durabilité

Au-delà du report des échéances, Omnibus revoit à la baisse les obligations de durabilité en ajustant les seuils d'application et en supprimant certains référentiels clés.

Les entreprises de plus de 1 000 salariés et réalisant plus de 450 millions d'euros de chiffre d'affaires restent soumises aux normes ESRS révisées et à la taxonomie verte allégée. En revanche, celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 50 et 450 millions d'euros bénéficieront d'un régime allégé, avec une mise en conformité prévue en 2026 ou 2027 sous certaines conditions.

La suppression des normes ESRS sectorielles, conçues pour adapter les obligations de reporting aux spécificités de chaque industrie, constitue une régression majeure. Cette décision crée un risque de dispersion des référentiels et d'incohérence dans l'interprétation des obligations ESG, réduisant la lisibilité et la comparabilité des données publiées.

Enfin, le report à 2026 des lignes directrices sur l'assurance limitée des reportings ESG crée un vide réglementaire préoccupant. En l'absence d'un cadre harmonisé, chaque État membre pourra définir ses propres exigences, ouvrant la porte à des pratiques divergentes et à un risque d'arbitrage réglementaire au sein de l'Union européenne.

VSME : un standard volontaire qui ne peut se substituer à une réglementation exigeante

Pour pallier l'exclusion de nombreuses entreprises du champ de la CSRD, la Commission européenne introduit le VSME (Voluntary Sustainability Micro Enterprises), un standard volontaire conçu pour les PME souhaitant structurer leur reporting extra-financier.

Basé sur une simplification des ESRS, le VSME repose sur **20 indicateurs clés**, répartis en trois catégories :

→ Environnement

- Consommation d'énergie
- Part des énergies renouvelables
- Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2)
- Gestion des déchets
- Utilisation et impact des ressources en eau

→ Social

- Nombre de salariés
- Répartition hommes-femmes
- Rémunération médiane
- Nombre d'heures de formation par salarié
- Accidents du travail
- Relations avec les parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés)

→ Gouvernance

- Structure de gouvernance
- Politique éthique et anti-corruption

- Transparence fiscale
- Code de conduite et application des engagements ESG
- Respect des droits humains dans la chaîne de valeur

L'ambition est d'offrir aux PME un cadre souple et accessible, leur permettant de répondre aux attentes croissantes des parties prenantes sans subir le poids d'une réglementation contraignante.

Les grands donneurs d'ordre, confrontés aux exigences des investisseurs et des consommateurs, pourraient imposer le VSME à leurs fournisseurs. Dans un écosystème où la traçabilité et la transparence deviennent des critères clés de sélection, les entreprises sous-traitantes pourraient se voir contraintes d'adopter ce référentiel, même en l'absence d'une obligation légale.

De leur côté, les organismes financiers pourraient également jouer un rôle décisif. L'accès au financement durable et aux crédits verts, aux prêts à impact, pourrait être conditionné à l'adoption d'un référentiel minimum de reporting ESG, faisant du VSME une norme de marché de facto. Si les banques et les investisseurs exigent un minimum de transparence ESG, les entreprises seront incitées à structurer leur reporting, indépendamment des obligations légales.

A date, les entreprises n'ont pas beaucoup communiqué sur leur volonté, ou non d'adopter ce VSME. A nous de les convaincre !

Un défi pour la profession : défendre la confiance et la responsabilité sociétale

L'exclusion de 80 % des entreprises du champ de la CSRD représente un tournant pour la profession comptable. Après des mois de préparation et de formation, il faut désormais adapter la stratégie pour maintenir un cadre structuré et crédible de reporting extra-financier.

À ce jour, 5 200 professionnels ont suivi des formations spécialisées, notamment le VISA Durabilité de la CNCC et le CAP

Durabilité du CNOEC. Cet investissement massif témoigne de l'engagement des experts-comptables et des commissaires aux comptes pour accompagner la transition ESG des entreprises.

Un impératif : restaurer la confiance par des engagements clairs

Des ateliers dédiés sont prévus par nos deux Instances professionnelles pour analyser les impacts concrets de cette réforme et structurer une réponse adaptée aux nouveaux enjeux qu'elle impose. La profession doit continuer à se mobiliser pour préserver la confiance des investisseurs et des régulateurs, garantir la comparabilité des données et proposer un cadre d'assurance crédible et structuré.

Le projet Omnibus modifie profondément le paysage du reporting de durabilité, mais la responsabilité de garantir une information transparente et fiable demeure. La profession comptable ne doit pas se positionner comme un simple observateur, mais comme un acteur de la régulation, au service de l'intérêt général et de la transition durable.

Principales propositions du projet de Loi OMNIBUS sur la CSRD

Obligations actuelles	Proposition Omnibus 1 « Stop the clock »	Proposition Omnibus 2 « Content »								
Vague 1 : Entreprises soumises à la CSRD en 2024 - Entités d'intérêt public européennes et sociétés non européennes cotées sur un marché réglementé européen, qui satisfont les deux critères suivants : > 500 salariés > 50m€ CA (60m€ pour les groupes) ou >25m€ de total de bilan (30m€ pour les groupes)	Pas de changement de calendrier <i>Effectif pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024</i>	- Pour toutes les entreprises, un ajustement des seuils :<table><tr><th colspan="2">Seuils</th><th>Obligations</th></tr><tr><td rowspan="2">Effectifs > 1000</td><td>CA > 450m€</td><td>Normes ESRS « Set 1 » révisées et Taxonomie verte européenne révisée</td></tr><tr><td>CA < 450m€ Et CA > 50m€ (60m€) ou Total bilan > 25 m€ (30m€)</td><td>Normes ESRS « Set 1 » révisées et, sous condition, Taxonomie verte européenne révisée <u>et allégée</u></td></tr></table> <i>Serait effectif pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, 2027 ?</i> - Pas de normes ESRS sectorielles - Assurance limitée et lignes directrices d'assurance limitée attendues pour 2026 - Reporting volontaire pour les entreprises non soumises à la CSRD, soit sur la base de la CSRD, soit sur la base de normes ESRS simplifiées (basées sur VSME), non soumis à assurance	Seuils		Obligations	Effectifs > 1000	CA > 450m€	Normes ESRS « Set 1 » révisées et Taxonomie verte européenne révisée	CA < 450m€ Et CA > 50m€ (60m€) ou Total bilan > 25 m€ (30m€)	Normes ESRS « Set 1 » révisées et, sous condition, Taxonomie verte européenne révisée <u>et allégée</u>
Seuils		Obligations								
Effectifs > 1000	CA > 450m€	Normes ESRS « Set 1 » révisées et Taxonomie verte européenne révisée								
	CA < 450m€ Et CA > 50m€ (60m€) ou Total bilan > 25 m€ (30m€)	Normes ESRS « Set 1 » révisées et, sous condition, Taxonomie verte européenne révisée <u>et allégée</u>								
Vague 2 : Entreprises initialement soumises à la CSRD en 2025 - Toutes les autres sociétés européennes qui satisfont au moins deux des trois critères suivants : > 250 salariés > 50m€ CA (pour les groupes, 60m€) > 25m€ de total de bilan (pour les groupes, 30m€) - Toutes les sociétés non-UE cotées sur un marché réglementé UE qui satisfont deux de ces trois critères.	Report de deux ans <i>Serait effectif pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027</i> => Quelles conséquences sur les nominations du CAC vert ?									
Vague 3 : Entreprises initialement soumises à la CSRD en 2026 PME cotées sur un marché réglementé ; Petites institutions de crédit non complexes, entités d'assurance captive et entités de réassurance captive	Report de deux ans <i>Serait effectif pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2028</i>									
Vague 4 : Entreprises initialement soumises à la CSRD en 2028 Groupes de pays-tiers réalisant plus de 150 m€ de chiffre d'affaires dans l'Union et ayant une filiale EU soumise à la CSRD ou une succursale EU franchissant le seuil des 40 m€ de chiffre d'affaires.	Pas de changement de calendrier <i>Effectif pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2028</i>	Groupes de pays-tiers réalisant plus de 450 m€ de chiffre d'affaires dans l'Union et ayant une filiale EU qui est une grande entreprise ou une succursale EU franchissant le seuil des 50m€ de chiffre d'affaires : normes ESRS non-UE								



TARIFS ADHÉSION 2025

Des formules adaptées à toutes les formes d'exercice

ADHÉSION SOLO

Je suis le premier adhérent de mon cabinet

TARIF BIENVENUE : 250 € HT

1^{ère} année d'adhésion à l'IFEC

Offre de bienvenue applicable à toute personne physique adhérant à l'IFEC pour la première année.

Adhésion 2025 valable jusqu'au 31/12/2025.

INSCRIPTION SOLO À PARTIR DE LA SECONDE ANNÉE

• CABINET SOLO : 450 € HT

1 associé unique et moins de 5 salariés

• CABINET PLURIEL : 800 € HT

Cabinet avec plusieurs associés dont je serai le seul adhérent et/ou avec plus de 5 salariés

ADHÉSION PLURIELLE

Un membre de mon cabinet est déjà inscrit (cf. inscription solo)

• 2ND ASSOCIÉ INSCRIT ET LES SUIVANTS : 400 € HT

Au moins l'un de vos associés est adhérent IFEC au tarif « adhérent solo ».

(Mais n'implique pas que tous les associés du cabinet soient adhérents).

• REMISE EXCEPTIONNELLE : de 150 € HT

par adhérent (à partir du 2nd associé) si tous les associés du cabinet deviennent adhérents.

ADHÉSION STAGIAIRE, MÉMORIALISTE ET JEUNE INSCRIT EN CABINET SOLO OU PLURIEL

• JEUNE INSCRIT : 250 € HT

Inscrit depuis moins de 5 ans à l'OEC ou à la CNCC

Date d'inscription postérieure au 01/01/2020.

• MÉMORIALISTE OU STAGIAIRE : 33,33 € HT

ADHÉRENT DE L'ANECS OU DU CJEC (CABINET SOLO OU PLURIEL)

Je suis adhérent du CJEC, adhérent de l'ANECS, mémorialiste ou stagiaire.

• ADHÉRENT DE L'ANECS : GRATUIT

Pour bénéficier de la gratuité au titre d'une adhésion à l'ANECS vous devez nous adresser une copie de votre carte d'adhérent ANECS à jour de cotisation au moment de votre demande d'adhésion à l'IFEC.

• ADHÉRENT DU CJEC : GRATUIT

1^{ère} et 2^e année

Pour bénéficier de la gratuité au titre d'une adhésion au CJEC en 1^{ère} ou 2^e année vous devez adresser votre demande d'adhésion directement au CJEC. L'adhésion via le CJEC est valable un an à partir de la date d'enregistrement de votre adhésion par le CJEC.

• ADHÉRENT DU CJEC

3^E ANNÉE ET SUIVANTES : 40 €

Pour bénéficier du tarif réduit au titre d'une adhésion au CJEC en 3^e année ou plus, vous devez adresser votre demande d'adhésion et votre règlement directement au CJEC. L'adhésion via le CJEC est valable un an à partir de la date d'enregistrement de votre adhésion par le CJEC. Le CJEC applique systématiquement 40 € quel que soit le taux de TVA qui s'applique à votre cotisation.

ADHÉSION RETRAITÉ ET PROFESSIONNEL EXERÇANT À L'ÉTRANGER : 150 € HT



Encourager l'engagement des jeunes : un enjeu clé pour la profession

PAR MARTA PLONKA, LAURIE STROMBONI ET ABDERRAHMAN MEKDAL

Chaque année, de nombreux jeunes professionnels rejoignent la profession avec enthousiasme et ambition, et c'est heureux !

“ Leur parcours est rythmé par des défis : montée en compétences techniques, préparation et obtention du DEC, intégration dans un environnement exigeant, installation ex-nihilo, etc. Mais au-delà des compétences purement comptables et financières, se pose une question essentielle : comment leur donner les moyens de s'impliquer pleinement dans la vie de la profession et d'y trouver du sens ?

Acquérir des compétences pour l'avenir

Certains choisissent de franchir un cap en s'engageant au sein de l'ANECS ou du CJEC. S'investir au sein de nos associations, c'est bien plus qu'une fonction associative.

C'est acquérir des compétences essentielles pour leur avenir : organiser des événements, fédérer une équipe, animer un réseau, gérer des budgets, prendre la parole en public, monter des projets, travailler en équipe, représenter ses pairs auprès des instances et des partenaires, etc.

Autant de compétences qui dépassent largement le cadre associatif et qui se révèlent précieuses dans l'exercice de notre profession, et surtout des atouts indéniables qui forgent des profils plus aguerris, plus autonomes et mieux préparés à la gestion d'un cabinet ou à des fonctions de management en entreprise. Nos adhérents et nos élus ressortent grandis de leur investissement à l'ANECS et au CJEC, avec une vision plus claire des enjeux de la profession et une capacité accrue à prendre des responsabilités.

Un séminaire dynamique

L'édition 2025 de notre Séminaire d'Accueil et de Formation des Élus de l'ANECS et du CJEC (SAFE) qui s'est tenue à Dijon les 7 et 8 février derniers, a été une nouvelle illustration de cette dynamique. Pendant deux jours, les nouveaux élus régionaux ont bénéficié d'ateliers concrets pour mieux appréhender leur mandat, pour échanger et partager leurs expériences et pour rencontrer nos partenaires. Ce temps fort a une fois encore démontré que nos associations reposent avant tout sur la motivation et l'investissement de leurs membres. Nous avons pu constater l'enthousiasme et la volonté de ces jeunes professionnels de s'impliquer, mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent pour conjuguer cet engagement avec leurs impératifs professionnels.



Encourager l'engagement

Car chaque année, nous constatons combien il est difficile d'assurer le renouvellement des équipes au sein des sections régionales. La question est donc simple : comment mieux valoriser cet engagement et inciter davantage de jeunes à s'investir, y compris avec le soutien de leurs employeurs ? Car derrière cette implication, c'est toute la profession qui a à y gagner.

Mais cet engagement exige du temps, et c'est là que réside le principal frein. Entre leurs activités en cabinet ou en entreprise, les jeunes professionnels ont un emploi du temps déjà bien rempli. Lorsqu'ils choisissent d'y consacrer une partie de leur énergie, c'est un choix exigeant, qui mérite d'être reconnu à sa juste valeur.

Les cabinets ont un rôle clé à jouer en soutenant ces engagements, en leur donnant la légitimité qu'ils méritent. Encourager un collaborateur à s'investir à l'ANECS ou au CJEC, c'est l'aider à se structurer, à se professionnaliser et à développer des compétences qui serviront demain à l'ensemble de la profession.

C'est aussi envoyer un signal positif aux nouvelles générations : oui, la profession reconnaît et valorise ceux qui s'impliquent pour son avenir.

" L'engagement associatif doit être perçu non pas comme une contrainte, mais comme un formidable accélérateur de carrière. Il est de notre responsabilité collective de lui donner toute sa place et de l'encourager. Car une profession qui soutient ses jeunes et leur donne les moyens de s'impliquer est une profession qui prépare son avenir avec intelligence. "



Marta Plonka
Présidente de l'ANECS



Laurie Stromboni
Co-Présidente du CJEC



Abderrahman Mekdad
Co-Président du CJEC

2025, une année électorale à fort enjeu à la Cavec



À l'automne prochain, l'ensemble des experts-comptables et des commissaires aux comptes affiliés à la Cavec seront appelés à renouveler entièrement leur conseil d'administration et sa présidence. Cet exercice de démocratie interne, effectué tous les six ans, revêt en 2025 une importance particulière. Explications.

Ils sont 20 administrateurs titulaires, et autant de suppléants, tous issus de la profession, experts-comptables ou commissaires aux comptes : 12 représentent les cotisants (les professionnels en activité), 4 les allocataires (les retraités), 2 sont nommés par le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et 2 par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Sous la présidence de Frédéric Rogier, depuis 2019, ils n'ont guère eu le temps de s'ennuyer.

Il a fallu défendre le modèle de la Cavec, taillé sur mesure pour les affiliés, contre le risque d'une dilution dans un standard moins-disant, porté par le projet

de loi instituant un système universel de retraite. Le conseil d'administration s'est également mobilisé pour amortir, par des mesures de soutien exceptionnel, les impacts de la pandémie et des confinements sur l'activité des cotisants, puis de l'hyper-inflation sur les retraités.

Les administrateurs ont par ailleurs renforcé le système des indemnités journalières, allégé les cotisations pour les jeunes experts-comptables, engagé un partenariat avec l'Agirc-Arrco...

“ C'est le grand avantage d'une caisse gouvernée par des experts-comptables et des commissaires aux comptes, pour des experts-comptables et des commissaires aux comptes : les administrateurs connaissent de très près, pour les vivre ou les avoir vécus eux-mêmes, les contraintes, les évolutions, les spécificités de la profession. Ils sont donc les mieux à même de concevoir

des prestations, des dispositifs au plus près de nos réalités professionnelles », souligne Michel Giordano, Président de la Commission relations publiques et communication de la Cavec.

Parce qu'elle est gérée par des pairs, la Cavec dispose également d'une vision très détaillée de la démographie, de l'économie et de la sociologie de la profession. Elle peut réaliser des projections d'autant plus précises, intégrant les dernières évolutions du métier –féminisation, automatisation, nouvelles missions...– et en fonction de ces prévisions moduler au plus juste, chaque année, les valeurs d'achat et de service du point de retraite complémentaire. Les résultats parlent d'eux-mêmes. Avec un taux de rendement de 8,41 % –signifiant qu'un affilié « récupère » la totalité de ses cotisations versées en 12 ans de retraite– la Cavec est le deuxième régime complémentaire le plus favorable, parmi les professions libérales.

Un modèle pérenne et performant à défendre et promouvoir

Il est aussi l'un des mieux gérés, qui a garanti la retraite future des professionnels en activité, et assuré une marge de manœuvre en cas de crise – pandémie, flambée inflationniste, parmi les plus récentes – en constituant des réserves à hauteur de 2 milliards d'euros.

« Le risque existe toujours, avec l'envoie de la dette publique, d'une réforme des retraites qui voudrait compenser les déficits des régimes laxistes par les réserves des caisses vertueuses. Sans compter les invitations régulières, adressées par les autorités de tutelle, à aligner la gestion de notre caisse sur des standards et des taux de rendement bien moins favorables pour les affiliés. C'est pour cette raison qu'il est crucial de voter en nombre, aux prochaines élections, et d'asseoir la légitimité démocratique de nos futurs administrateurs : pour montrer l'attachement des experts-comptables et des commissaires aux comptes à l'autonomie de leur Caisse, à une gestion rigoureuse et proactive des retraites, centrée sur l'intérêt des assurés », souligne Michel Giordano.

Cette indépendance, garante d'un pilotage en prise directe avec les évolutions de la profession, a toujours fait office de boussole, de fil directeur, dans l'histoire et la stratégie de la Cavec.

Fondée en 1949 par 12 experts-comptables, pour gérer la retraite de base de leurs consœurs et confrères au nom de la CNAVPL⁽¹⁾, la Cavec réagit à la modicité de cette allocation primaire en créant, dès 1953, l'un des tout premiers systèmes de retraite complémentaire dédiés à une profession. Les fondateurs optent pour un régime à points qui offre la flexibilité nécessaire à la prise en compte des particularités du métier et à une régulation fine des équilibres entre soutenabilité des cotisations pour les actifs, pouvoir d'achat des retraités et pérennité du système.

Très vite, la Cavec transcrit dans sa protection sociale le dénivelé du parcours propre à la profession : études longues, entrée tardive dans la vie active, investissements conséquents pour faire sa clientèle, visser sa plaque, avant de « bien gagner sa vie », voire très bien à l'âge mûr. Les administrateurs ont ainsi créé des classes de cotisations en fonction des revenus, avec possibilité de cotiser dans la classe supérieure, qui ne grèvent pas les ressources des jeunes en phase d'installation et permettent un rattrapage express en fin de carrière, encore renforcé par un dispositif extensif de rachat de points.

Des prestations conçues par et pour les experts-comptables

La Cavec a fait également œuvre de précurseur en matière de prévoyance, partant du constat de la vulnérabilité des cabinets comptables face à une maladie ou à un accident frappant le fondateur. Le 25 mars 1974, son conseil d'administration instaure une indemnisation en cas d'invalidité ou de décès, avec ici encore des cotisations différenciées par tranche de revenus et la possibilité de cotiser dans la tranche supérieure.

Améliorée au fil des années, la prévoyance en mode Cavec est l'une des plus avantageuses de la place, tous régimes confondus. À titre d'exemple, pour une cotisation annuelle de 828 €, elle assure un capital décès de 287 910 € et une pension invalidité 100 % de 49 356 € par an. Et pour une cotisation annuelle de 288 €, un capital décès de 71 978 € et une pension invalidité 100 % de 12 339 € par an. Les administrateurs de la Cavec ont encore étoffé la prévoyance, en 2014, avec une nouvelle garantie inédite au sein des caisses de professions libérales : les indemnités journalières, versées à partir du 91^e jour de cessation d'activité pour cause de maladie ou d'accident, en relais de la Sécurité Sociale. En 10 ans, la Cavec a triplé le montant de cette indemnité, de 43 à 125 € par jour.

« Ici encore, notre action était guidée par les remontées du terrain, indiquant une fragilisation financière alarmante de nos consœurs et confrères à compter du troisième mois d'inactivité », rappelle Michel Giordano, inspirateur du dispositif.

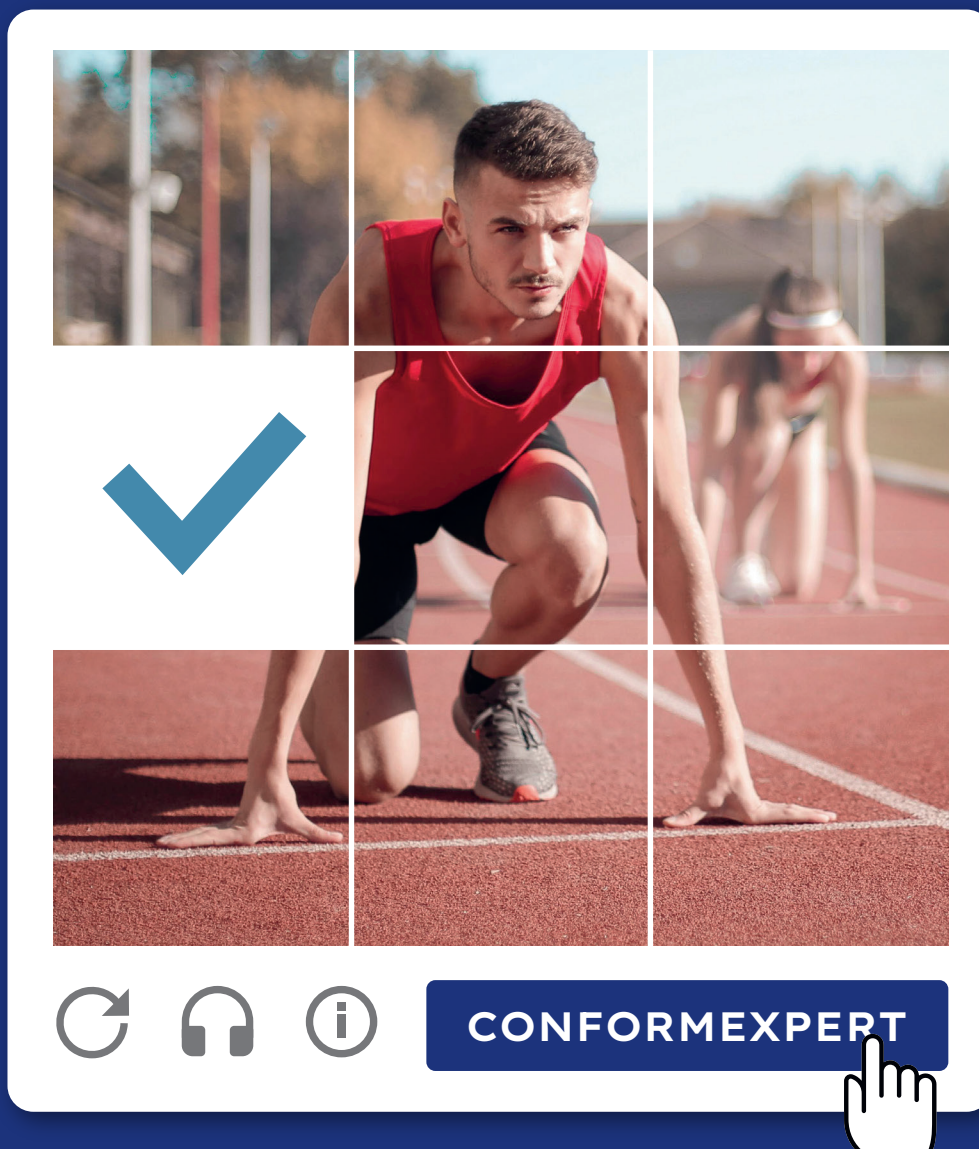
Pour défendre les intérêts de ses assurés, la Cavec n'a jamais hésité par ailleurs à monter au créneau, à porter ses arguments dans le débat public. En 2011, par exemple, ses administrateurs mobilisent leurs réseaux, plaident longuement devant les commissions des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat pour mettre un terme à une coûteuse anomalie, la double cotisation des experts-comptables salariés, au régime général et à celui de la Cavec. Ils obtiendront gain de cause la même année.

En 2015, la Caisse convainc ses autorités de tutelle de valider une décision audacieuse : son départ du Groupe Berri, fédérant depuis des décennies 4 caisses de professions libérales, dont l'hypertrophie et l'hétérogénéité menaçaient la qualité de son service, de sa gestion, et la proximité de sa relation avec les assurés.

C'est donc toute une conception de la retraite et de la prévoyance, autonome, experte, sur mesure, de pair à pair, qu'il s'agit de défendre et de promouvoir en cette année 2025. Avec un geste simple : voter !

Rédigé par Christophe Grauwin pour la CAVEC

(1) CNAVPL : Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales



À VOS MARQUES, PRÊTS, COCHEZ !

Pour pouvoir réaliser l'examen de conformité
fiscale de vos clients entreprises,
pensez à cocher la case ECF sur leurs liasses TDFC.

En savoir plus